

# Compte rendu Réunion du Comité Social et Economique (CSE)

## SITE ORANO CYCLE MALVEZY

Mardi 19 janvier 2021

### Présents :

Monsieur BECT – Président du CSE et Directeur Site ORANO CYCLE MALVEZY

Monsieur GUIGAND – Directeur des Ressources Humaines Site ORANO CYCLE MALVEZY

Monsieur PEREA – Secrétaire du CSE - CGT

Syndicat CGT : Monsieur SAUVAN, Monsieur MAZZINI, Monsieur BOURDON, Monsieur GONZALEZ,

Madame LAUQUE, Monsieur MORGAN DE RIVERY, Monsieur IGLESIAS, Monsieur BOUCHAMA.

Syndicat FO : Monsieur GRANIER, Madame GOURC, Monsieur THUILLIER

Syndicat CFTD : Madame FELTRIN-POUGET, Madame LAULHE, Monsieur DANJEAN

Syndicat CFE-CGC : Monsieur SEVENIER, Madame WILLEMIN

Monsieur PEREA : « Avant de commencer l'ordre du jour, ça fait plusieurs fois qu'on pose des questions et on ne les retrouve pas sous forme de question. On voudrait que ce soit des questions à part entière, sans quoi je ne signerai plus les ordres du jour et on engagera les recours nécessaires pour avoir un véritable ordre du jour. »

Monsieur BECT : « Je ne sais pas quels étaient les coutumes de l'ordre du jour précédemment, je ne pense pas qu'on ait fait de modifications, j'entends que cela vous pose problème, il faut qu'on regarde comment... »

Monsieur PEREA : « On demande juste que chaque question posée apparaisse dans l'ordre du jour sous forme de question et qu'elle ne soit pas noyée dans les informations du Président. Quand on a besoin de retrouver des informations, vous avez l'art et la manière de savoir le faire de noyer le poisson dans l'eau. Une question mérite une réponse. »

Monsieur BECT : « Je ne pense pas qu'on ne réponde pas à vos questions monsieur le secrétaire. »

Monsieur PEREA : « Pas plus tard qu'au dernier CSE Extraordinaire, vous avez su contourner la question parce qu'elle n'était pas assez bien formulée, donc quand ça vous va bien vous savez le faire, donc on pose une question, on attend une réponse. Il y a peut-être d'autres organisations syndicales qui vont vouloir s'exprimer sur le sujet ? »

Monsieur BECT : « Je ne pense pas qu'on ait modifié la façon de procéder sur l'ordre du jour, maintenant j'entends votre demande et on va regarder avec Thomas comment accéder à votre demande. Il n'y a pas une nouvelle façon de faire de la part de la direction sur l'ordre du jour sur les deux CSE du mois de décembre et du mois de janvier. »

Monsieur PEREA : « Encore une fois, quand on voit comme vous les rédigez, quand vous ne voulez pas répondre, vous l'esquivez, alors que là, à chaque question, il faudra une réponse ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Deuxième remarque, il y a une organisation spécifique du CSE qui se fait en présentiel en partie et pour l'autre partie à distance et on ne savait pas combien de temps cela allait durer le COVID, là on nous fait sentir que cela va encore durer je pense un bon moment, et donc cette situation, il y a beaucoup d'élus qui représentent une partie des salariés de cette usine, qui ne peuvent pas assister en présence à la réunion, c'est dommageable je pense pour la qualité des débats puisqu'on a tous pu s'apercevoir que ceux qui ont déjà participé à une réunion sur Skype, c'est quand même pas pareil, et donc nous on vous demande de tout mettre en œuvre pour réunir en présentiel l'ensemble des membres du CSE, que ce soit les élus ou les représentants syndicaux de chaque organisation syndicale, tout en laissant la

possibilité à celui qui peut être est en télétravail et qui ne peut pas participer au CSE, de le faire à distance, mais de tout mettre en œuvre pour ceux qui peuvent et ceux qui veulent assister en présence. »

Monsieur GUINGAND : « Je pense que sur le sujet, on est quand même une exception dans le groupe, depuis le début on fonctionne en mode hybride à la différence de nombreux autres sites où c'est tout en distanciel et dont l'ensemble des CSE se tient en distanciel à 100%. Pour répondre à votre question monsieur MORGAN DE RIVERY. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « L'ensemble des CSE ? Vous êtes sûr de ce que vous dites ? »

Monsieur GUINGAND : « A ma connaissance, sur TRICASTIN ils font tout en distanciel depuis le début de la crise COVID, ils ne font pas de CSE en présentiel ni même ne mode COVID, après oui on comprend votre demande, on va regarder ce qu'on peut faire, encore une fois on n'a pas forcément de salle. »

Madame GOURC : « Est-ce qu'on pourrait aller à la cantine ? »

Monsieur GUINGAND : « La cantine, on a des CSE qui se terminent à 12h30 et le service commence avant 12h30, j'y avais pensé. »

Madame GOURC : « Est-ce qu'on ne peut pas le faire en deux parties ? »

Monsieur BECT : « On regarde, de toute manière la seule salle sur le site qui est suffisamment grande pour accueillir le CSE, c'est la cantine, la cantine présente d'autres inconvénients puisqu'on n'a pas de matériel informatique, ni de prises, ni de prise réseau ...etc, donc quand vous me dites que vous souhaitez qu'on arrive à panacher à la fois le distanciel et le présentiel, à la cantine je ne suis pas sûr qu'on arrive à faire du présentiel et du distanciel donc ça veut dire que dans ce cas-là si on va vers une solution comme la cantine, indépendamment le fait d'adapter les horaires des instances, il faudra qu'on soit tous en présentiel. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Après il y a le VPN qui marche très bien, d'ailleurs souvent il marche mieux que le réseau Wifi normal, c'est monsieur GUINGAND qui gère le Skype pour la salle. »

Monsieur BECT : « Il faut se connecter à un réseau Wifi ou un réseau 4G. En fin moi je dis juste que si vous l'avez déjà expérimenté sur la cantine, il n'y a pas beaucoup de barres. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « On peut... Nous on vous dit que ça fait un an, ça va bientôt faire un an qu'on fonctionne comme ça, nous on a des élus, en tout cas pour l'organisation syndicale CGT, qui souhaiteraient monter en présentiel. »

Monsieur BECT : « On va regarder comment accéder à votre demande, je ne vous promets pas une réponse rapide, il faut qu'on regarde techniquement comment on peut faire mais on revient vers vous. »

Monsieur IGLESIAS : « Ce qui est un peu bizarre aussi, c'est la jauge qu'on a en salle de direction et la jauge qu'on a en salle de contrôle. »

Monsieur BECT : « De mémoire en salle de contrôle je ne sais plus le nombre de personnes. »

Monsieur IGLESIAS : « Même si c'est limité à 14... »

Monsieur BECT : « Ce n'est pas 18 ? »

Monsieur BOUCHAMA : « C'était 18, ça a été monté à 23. »

Monsieur IGLESIAS : « Pourquoi un si grand delta en fait ? On ne vous demande pas de venir à 30 dans la salle de direction, mais ... »

Monsieur BECT : « De mémoire, la méthode de calcul de la jauge, elle dépend de la surface libre, donc en fait je crois que dans la salle on doit supprimer la surface occupée par la table. »

Monsieur IGLESIAS : « Tout en sachant qu'ici on peut aérer alors qu'en salle de contrôle, ça aussi c'est un vrai sujet, il n'y a pas de ventilation qui marche réellement et il n'y a aucune ouverture, et ça on en parlera en temps voulu. C'est quand même depuis un an qu'il y a le COVID et la clim elle n'a pas été entretenue une seule fois, il n'y a pas d'ouvertures, enfin tout va bien ! »

Monsieur BOUCHAMA : « On en a parlé en CSSCT, on l'a remis à l'ordre du jour de demain, ce sera traité demain, et on prendra toutes les dispositions nécessaires au cas où. »

Monsieur BECT : « Là-dessus, est-ce que vous savez monsieur BOUCHAMA qu'il y a eu une réunion entre l'inspection du travail, la médecine du travail et le président du CSSCT. »

Monsieur BOUCHAMA : « Je le sais ! »

Monsieur IGLESIAS : « Cela fait bien 6 mois qu'on le fait remonter, pas de clim entretenue, pas de ventilation, c'est quand même..... Et après on va faire la chasse aux postés parce que le posté avait le masque sous le nez, parce que le posté n'avait pas voilà... on en est là ! »

Monsieur BECT : « Je vous propose de passer aux points de l'ordre du jour ! »

### **1- Approbation des procès-verbaux des CSE des 26/11/2020, 04/12/2020 et 15/12/2020 :**

Monsieur PEREA : « Toutes les remarques ont été prises en compte, il y en a une dernière ce matin qui a été également prise en compte, la dernière correction vous a été envoyée. Donc on va passer au vote. On vote les trois en même temps, cela ne vous dérange pas ?

Qui s'abstient, qui est contre, qui est pour.

**Vote à l'unanimité à main levée POUR.**

Aujourd'hui on a envoyé celui du 14 janvier, on le mettra à l'approbation le mois prochain. »

### **2- Informations du Président :**

Monsieur BECT : « L'ensemble des résultats, puisqu'on est sur le CSE de janvier, sur les résultats fin décembre, vous avez la présentation, je vous propose de passer très rapidement sur les résultats financiers. Donc sur les taux de la plate-forme, on est légèrement en dessous sur le budget. En matière de sureté/sécurité, en matière de sécurité sur le mois de décembre on a eu un accident des mains, un soin lié à une brûlure à l'œil pour lequel on a suspecté la présence d'un corps étranger qui s'est reproduit d'ailleurs au mois de janvier, pour lequel on a trouvé la cause, l'origine de cette gêne à l'œil, et au niveau des entreprises on a eu une taille à un doigt avec un grillage de la clôture du site lors d'une ronde d'un salarié d'une entreprise extérieure. Les résultats sécurité sur l'année 2020 sont bons. Je voulais revenir sur un accident qui s'est en début d'année, donc le 6 janvier dernier, sur le chantier PERLE ET CERS, donc au cours duquel lors d'une manutention d'un système de rouleau de bitume et de son dévidoir, un salarié a eu un écrasement de la jambe avec le dévidoir, c'est une opération qui se réalisait avec le chariot de manutention qu'on voit derrière sur la photo, et en fait la zone de l'incident présente à droite sur la photo, il s'agit en fait, le dévidoir a basculé, l'opérateur qui tenait le dévidoir a basculé avec le mouvement du dévidoir et il s'est retrouvé avec la jambe écrasée sous le dévidoir donc un dévidoir de palmier fait exactement 572kg donc c'est un accident qu'on a considéré très sérieux, donc à ce jour on a terminé l'ensemble de l'analyse des causes qui s'est déroulée en deux séances, la dernière était mardi dernier, en présence de l'inspecteur du travail. Le salarié va bien, c'est ce que nous a donné comme information le responsable de la société GEOBIO, le chantier est pour l'instant encore suspendu, on attend la mise à jour de l'ensemble de la documentation opératoire, puisque l'opération n'a pas été réalisée selon les modalités, du cadre dans les circonstances où elle aurait dû l'être. Donc le chantier de la partie GEOBIO reprendra une fois que l'ensemble des dispositions opératoires seront validées par la sécurité. Si vous avez des questions ? »

Monsieur BOUCHAMA : « Des remarques plutôt ! L'inspecteur du travail a mis en évidence qu'en fait l'adéquation entre le matériel de levage et l'appareil de manutention n'avait pas été faite, et j'ai bien souligné moi que par rapport à l'heure où est survenu l'accident, il est arrivé à 11h20, donc à la fin de poste et donc les manipulations comme celle-ci, comme des opérations qui peuvent être sensibles dans nos installations, ne doivent pas être faites en fin de demi-journée, en fin de poste, à l'heure de l'approche des repas ou en fin de journée. C'est à mettre entre parenthèse que : 'si cette opération n'avait pas démarré à l'heure où elle a démarré, s'ils l'avaient repoussée en début d'après-midi, je ne suis pas sûr que cet accident serait intervenu, parce qu'ils auraient peut-être un peu plus réfléchi et ils ne seraient pas pressés pour aller manger.' C'est mon interprétation. »

Monsieur BECT : « Je comprends le raisonnement que vous avez, ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, et ça cela a été confirmé par l'ensemble de l'analyse qui a été faite, il n'y avait pas de pression exercée sur ce chantier, après on peut effectivement supposer que les salariés qui effectuaient cette opération étaient peut-être pressés d'aller déjeuner, et donc l'ensemble de l'animation sécurité du chantier va prendre en compte le REX de cet événement pour qu'on puisse travailler en sérénité. »

Monsieur BOUCHAMA : « C'est aussi quelque chose, cela met en évidence que toutes les opérations en fin de journée, fin de demi-journée, fin de poste, peuvent être potentiellement dangereuses, c'est aussi pour cela que dans nos installations, si cela n'entraîne pas un problème de sécurité et de sûreté, tout ce qui est démarrage ou arrêt qui peut être repoussé au poste suivant, ne doit pas être fait en fin de poste. »

Monsieur BECT : « Je pense que c'est une analyse, on ne peut pas généraliser automatiquement, c'est du cas par cas qui relève du bon sens, disons que les structures concernées ont, pour moi, les cartes en main pour prendre les meilleures décisions parce que c'est eux qui connaissent leurs salariés et qui connaissent la situation du poste concerné. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « C'est remonté haut cet incident, ils en ont parlé sur tout l'établissement, il y a eu un point qui a été fait par ..... »

Monsieur BECT : « Le Comité Exécutif oui, parce qu'on considère que c'est un manque très grave et pour la petite histoire, je ne sais plus si c'est en 2017 ou 2018, on a eu ce même type d'évènement au NIGER, où le système de dévidoir, pour le coup qui était, il y avait un salarié qui était dans une sorte de fossé côté du dévidoir, le dévidoir a basculé et cela lui a cassé la jambe donc le fait que ce sujet remonte, c'est aussi lié au fait qu'un évènement d'une même nature a pu conduire à un accident beaucoup plus grave dans d'autres circonstances. »

Monsieur PEREA : « Il n'y avait pas eu un accident mortel au TRICASTIN avec un chariot élévateur ? »

Monsieur BECT : « Là on parle de l'accident lié au dévidoir et au rouleau de la couverture bitumineuse. L'accident mortel dont vous nous parlez, je pense que c'est celui de 2015, avec un système de remorque qui manipule les citernes. Au niveau des VSI on est légèrement en retrait par rapport à l'objectif fixé en 2020. Au niveau des événements, on termine l'année avec un TPE de l'ordre de 0,12 au mois de décembre il n'y a pas eu de nouvel événement sur la période, donc pour rappel, la plupart des événements concerne les événements que nous déclarons à la réception des transconteneurs de concentrés pour les origines concernées. .... »

Sur la période du mois de décembre, notez que l'inspection générale du groupe est venue faire une inspection sur la partie réserve d'exploitation, déchets. On a une nouvelle inspection de l'inspection générale sur toute la partie passif au mois d'avril, qu'on aura au mois de janvier, la tenue de l'observatoire à la Commission de Suivi de site, les dates vont évoluer puisque les réunions programmées ne sont plus compatibles avec les horaires de couvre-feu, et on aura une visite du COSSEN au mois de février sur le site. Au niveau de la production sur l'année de 2021, puisqu'on a eu l'année 2020 s'arrêter à 1268 tonnes il n'y a pas eu d'évolution, on a un objectif de production de 1869 tonnes qui correspond à un programme de 317 jours

d'ouverture. Au niveau de l'arrêt d'été, la date qu'on a est un arrêt de la production au 15/07, mise à disposition des installations qui se déroulera du 16 au 20/07, on va avoir 4 semaines complètes d'arrêt de travaux à la fois de maintenance et de travaux liés aux projets et que on prévoit le redémarrage des installations par les déconsignations et le déroulement des check-list, les lignages et les essais du 18 au 23 avec le premier jour de production UF4 qui interviendra le 24 août. »

Monsieur PEREA : « Donc, on est sur une base de 34 tonnes jour ? »

Monsieur BECT : « on est sur une base de 34 tonnes jour, oui. On a un ramp-up qui varie entre 34 et un peu plus de 40 tonnes au cours de l'année en fonction de la montée en cadence de l'usine. »

Monsieur BOUCHAMA : « La période de travaux elle correspondrait à la période de vacances des salariés ? Du 21 juillet au 17 août se serait la période de congés imposée aux postés. »

Monsieur BECT : « Oui c'est la période effectivement où des postés pourraient prendre des congés. Il y a 4 jours entre à un moment donné on arrête la production d'UF4 et ... »

Monsieur IGLESIAS : « La fluo ! Vous laissez les fours pleins ? C'est prévu déjà ou pas encore ? »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui le planning de l'arrêt n'est pas fait, les travaux de l'arrêt ne sont pas identifiés, les travaux de projet sont en cours d'identification. Je pense qu'on aura une vision sur la préparation de cet arrêt, une vision du contenu technique de l'arrêt aux alentours de mars / avril, on a pour objectif d'avoir un planning qui commence à être un petit peu présentable, en tout cas, précis de l'arrêt au mois de mai. »

Monsieur GRANIER : « Vous avez parlé de 40 tonnes jour ? »

Monsieur BECT : « En fait on commence l'année à 30 tonnes jour et on finit l'année en fonction, en fait on monte en puissance jusqu'à l'été et après l'été on repart à un niveau de production qui est de l'ordre de 30 tonnes jour et on remonte en puissance jusqu'au mois de décembre. »

Monsieur GRANIER : « En fait ça fait une moyenne de 34. »

Monsieur BECT : « Le tonnage journalier évolue entre 30 et 43 tonnes exactement. »

Monsieur PEREA : « L'objectif c'est 43 tonnes, le maxi ? »

Monsieur BECT : « Oui, le 43 tonnes c'est en instantané. La question qui m'a été posé c'est le tonnage journalier, le tonnage journalier le budget, en moyenne il est à 34 tonnes, ce que j'ai dit c'est que tel que le budget est construit jour par jour, il varie entre 30 et 43 tonnes. Alors après s'il y a des jours où on fait 50 tonnes, on fera 50 tonnes, on s'arrête plus tôt, maintenant on n'a aucune certitude de les faire non plus, on n'exclue pas de faire plus, c'est comment est construit le budget. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Parce qu'il y a 6 fours. »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui on n'est pas parti sur 6 fours, puisqu'aujourd'hui il nous reste un certain nombre, il faut compter 9 tonnes journalière par four, c'est-à-dire qu'on n'est pas à 100% de TRS, on a pris de la marge sur le TRS, cette marge s'explique par le fait qu'aujourd'hui l'ensemble des commandes de la fluo n'a pas encore été validée pour 6 fours, que ce soit la boucle fluo, que ce soit le transport pneumatique UF4....etc. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Vous savez la boucle fluo elle a tourné avec 5 fours, avec des fours qui débitaient à 430 et un gros qui tournait des fois à 600 kilos, on montait à 55 tonnes. Comme vous débarquez on essaie de vous donner quelques infos. »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui on a des problèmes sur la boucle fluo qu'il faut qu'on traite et donc ce qui explique qu'on prend de la marge par rapport à la capacité réelle de l'installation sur le budget de production. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « C'est quoi qui bloque ? C'est par rapport au traitement de la boucle en Récup ? »

Monsieur BECT : « C'est le débit de la boucle fluo. On a 2 sujets, on a un sujet traitement des boues à la récup, pour lequel il y a un programme d'essai en rajoutant l'adjudant pour améliorer la filtration et on a un sujet qui concerne la boucle fluo, débit retour. Le débit aujourd'hui on a un débit sur les colonnes qui est supérieur à celui attendu, il faut qu'on investigue, il faut qu'on comprenne malgré la pause des diaphragmes. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « C'est le débit d'expédition qui vous pose problème ? »

Monsieur BECT : « Donc ça c'est en cours d'analyse, ça fait partie du plan de fiabilisation de la production et c'est pour ça qu'aujourd'hui on ne s'est pas mis un objectif de TRS plus ambitieux. »

Monsieur PEREA : « Comment on peut avoir un plan de production aussi ambitieux alors qu'on vient de passer 3 ans de sous charge et qu'on sait que sur la durée, on n'a jamais fiabilisé nos installations. Normalement tout industriel monte en cadence progressivement. Franchement, quasiment 11000 tonnes alors que sur les 3 dernières années on a été incapable de produire plus de 3000T. Votre budget est déconnecté de la réalité! »

Monsieur BECT : « C'est pour ça qu'on a un fort enjeu, les fiabilisations qui montent. »

Monsieur PEREA : « Oui mais vous savez très bien que ça ne peut pas se faire du jour au lendemain et quand on voit, dès la semaine 3 vous êtes quasiment à 210 tonnes de retard, soit l'équivalent d'une semaine pleine à 30 T par jour ! »

Monsieur BECT : « Oui, 30 tonnes jour. »

Monsieur PEREA : « D'accord, 30 tonnes jour, on y est dans la semaine 3 là. »

Monsieur BECT : « Oui. »

Monsieur PEREA : « Et la semaine 2 vous l'avez déjà revu. »

Monsieur BECT : « 30,5x7 ça fait 214 tonnes. »

Monsieur PEREA : « D'accord, dans la semaine 2 ? »

Monsieur BECT : « Oui, c'était déjà l'objectif. »

Monsieur PEREA : « Et vous l'avez déjà revu à la baisse. »

Monsieur BECT : « Non, on ne l'a pas tenu. »

Monsieur PEREA : « Et oui, vous n'avez pas peur que toute la courbe du budget s'écrase comme ça ! »

Monsieur BECT : « C'est un risque. »

Monsieur PEREA : « Mais ce n'est pas un risque, ça va être la réalité. »

Monsieur BECT : « On verra au cours de l'année. »

Monsieur PEREA : « Sur la semaine 3, hier vous avez produit combien ? »

Monsieur BECT : « Hier, je n'ai pas le chiffre, pas beaucoup hier. »

Monsieur PEREA : « Franchement, on aimerait produire même plus que 30 tonnes, mais franchement de présenter une courbe comme ça, c'est surréaliste, il n'y a qu'ici qu'on peut faire ça, dans aucune autre industrie on ne verra une chose pareille. Vous vous mentez à vous-même ! »

Monsieur BECT : « Pourquoi vous dites ça ? »

Monsieur PEREA : « Parce qu'encore une fois, on vous le dit, on n'a aucun recul. On aurait un recul positif sur les 3 dernières années, mais quand on devait produire, on n'y arrivait pas ! Quand on fait le constat, on n'a pas produit ou alors quand on a essayé ça n'a pas fonctionné et là, du jour au lendemain on part sur une nouvelle année, qu'est-ce qui a changé pour vous permettre de dire qu'on va produire 30 tonnes jours ? En plus, quand on regarde cette courbe, sur les premières semaines, on serait monté crescendo mais ce n'est pas le cas ! »

Monsieur BECT : « Vous avez posé une question sur l'ordre du jour, c'était de présenter le budget, le budget a été établi et en l'occurrence il ne date pas d'hier, c'est celui qui a été validé par la direction générale. »

Monsieur PEREA : « Il aurait dû être revu ! »

Monsieur BOUCHAMA : « Il est utopiste ! »

Monsieur BECT : « Dans le cycle budgétaire du groupe on établit un budget au mois d'octobre et derrière il y a des quotaries updates de budget chaque fin de trimestre qui sur décision du patron de BU permettent de revoir les budgets ou pas. Aujourd'hui on ne dit pas qu'on ne va pas le revoir, aujourd'hui on dit que le budget il est celui-là ! Je ne dis pas que ça va être facile de l'atteindre, je n'ai aucune vision à donner à date, ce que je peux vous dire à date, je trouve que l'ensemble des équipes postés et HN, en tout cas sont engagées pour faire en sorte que cette usine elle marche. »

Monsieur PEREA : « Vous voyez vous contournez toujours, on n'a jamais dit que l'ensemble équipes HN ou postés ne s'impliquaient pas pour que ça marche, on a tous intérêt à ce que ça marche, mais après, voyez il y a quelque chose qui est intéressant, vous avez dit que le budget il avait été établi au mois d'octobre, au mois d'octobre, expliquez-nous quel recul vous aviez pour présenter un budget comme ça ! »

Monsieur IGLESIAS : « Cela rejoint ce que monsieur PEREA vient de vous dire, c'est qu'on ne sait pas dire les choses vraies, on fait que mentir sur la situation ! »

Monsieur PEREA : « Au mois d'octobre, avait-on un recul sur la marche des installations ? Du mois de septembre au 22 octobre, l'usine n'a pas produit d'UF4 à cause de divers aléas techniques. On a essayé de démarrer, on a vu le résultat qui était catastrophique ! On était loin de 30 tonnes, on était peut-être sur des bases de 10, 15 tonnes maxi jour, et du jour au lendemain, on appuie sur un bouton tout va marcher. Voilà le résultat ! Aujourd'hui il n'y a pas de fiabilité, on nous demande quasiment d'être au maxi, 11000 ! »

Monsieur IGLESIAS : « C'est comme si on faisait des phases 3 au nominal ! La logique industrielle derrière, on la cherche ! »

Monsieur PEREA : « Comment faire confiance à nos directions quand on nous présente de tels documents ! Ce n'est vraiment pas responsable. »

Monsieur BECT : « Ok, c'est noté ! Pour répondre, je pense que par contre vous ne pouvez pas nous dire qu'on vous ment, qu'on n'est pas transparent sur le fonctionnement des installations ! Aujourd'hui on n'est pas en train de dire, d'une part que les installations tout se passe bien, je pense que l'ensemble de la communication qu'on a mise en place est transparente par rapport à l'ensemble des pannes que l'on a rencontré. »

Monsieur IGLESIAS : « Parce qu'on est devant le fait accompli, mais les mois et les années précédentes, si aujourd'hui vous faites une grosse période de fiabilisation sur la vidange, c'est bien que pendant 4 ans, on a menti à la direction générale sur l'état de la vidange ! C'est un exemple parmi tant d'autres. »

Monsieur BECT : « On a menti à la direction générale, je ne suis pas sûr ! »

Monsieur IGLESIAS : « Quand monsieur PEYTHIEUX vient ici et qu'il ne veut pas qu'on mette sous enregistrement l'état de la vidange alors qu'on parle de la vidange, ça veut dire quoi ? »

Monsieur BECT : « Vous me parlez d'un truc que je ne connais pas. »

Monsieur IGLESIAS : « L'année dernière, monsieur PEYTHIEUX, au CSE vision, quand on a parlé de la vidange, il a dit on n'enregistre pas ça ! Pourquoi ? »

Monsieur BECT : « Vous me parlez d'une période que je ne connais pas. »

Monsieur PEREA : « On vous le rappelle, il ne faut pas oublier une chose, le projet COMURHEX 2 c'était que des gros fours. Il y avait un monsieur nommé DEPLAIX qui montait à PARIS et il se vantait et se vendait d'avoir qualifié le four 100 alors qu'on avait fait juste 500 tonnes sur plusieurs mois. 500 tonnes c'est quoi à l'échelle industrielle ! C'est 30 jours de marche d'un gros four mais on l'avait fait sur je ne sais combien de mois. Et derrière, on a un directeur qui a pris la décision d'arrêter les gros fours pour repasser sur des petits fours ! Pour nous, c'était une sage décision que la CGT revendiquait à la base du projet ! Donc à un certain moment, il y en a qui se la raconte et ils ne sont pas à taper les fours ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « C'est ce qui peut conduire à vendre 15000, 16000 tonnes alors qu'on est incapable d'en produire 4000. »

Monsieur BECT : « On va être clair parce que on n'a pas de vente de conversion. »

Monsieur PEREA : « Parce qu'on n'est pas sûr de les produire. »

Monsieur IGLESIAS : « Ils prennent conscience des difficultés de MALVEZY. »

Monsieur PEREA : « Ce budget-là, il est établi sur les tonnes à vendre. »

Monsieur BECT : « Non. »

Monsieur PEREA : « Mais bien sûr ! Combien on en a de tonnes à vendre en 2021 ? On n'est pas loin de 11000 tonnes. »

Monsieur BECT : « Je vous répondrai au prochain CSE. »

Monsieur PEREA : « Donc on est à flux tendu, voilà ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Vous ne connaissez pas notre carnet de commande 2021 ? »

Monsieur BECT : « En UF4 non parce qu'il n'y en a pas ! »

Monsieur PEREA : « Pas besoin de CSE, vous pouvez répondre par mail à l'ensemble des élus ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Oui mais en UF6 ? »

Monsieur BECT : « En UF6 non. »

Monsieur PEREA : « UF4, UF6, il y a quand même un rapport, ça a une trajectoire similaire. »

Monsieur BECT : « Je pense qu'aujourd'hui vous savez qu'on est en train de regarder sur le contrat ..... quelle est notre stratégie, donc en fait les livraisons en 2021 vont évoluer également. »

Monsieur GRANIER : « C'est-à-dire ? La stratégie COVERDYN, c'est quoi ? »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui on n'a pas livré COVERDYN fin d'année 2020, on continue à honorer ce contrat ou pas, par exemple ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Nous concrètement par rapport à ce qui a été dit, on sait très bien qu'il y a un souci de savoir, on s'est posé la question de savoir si les informations telles qu'elles étaient factuelles, elles remontaient tout en haut, parce que on ne comprenait pas comment on pouvait prendre, rentrer des tonnes en commande, on voyait très bien comment les installations fonctionnaient ! On s'est dit, ce n'est pas

possible, monsieur PETIEUX, il doit y avoir un problème dans la chaîne, il y en a un qui, et ça c'est vérifiable, et souvent on a vu. Quand on a fait l'essai, le projet COMURHEX2, monsieur DEPLAIX, on s'en souvient, on démarrait le four 100, c'était un gros four, il avait avalé 10 tonnes, il y a tout qui bouchait, ils nous ont pris une photo, deux jours après on était en CSEC à PARIS on nous annonçait le démarrage du four 100. »

Monsieur PEREA : « Bizarrement quand on a abordé le sujet, monsieur BARANDAS nous a dit : « c'est bon on en parlera à la pause ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « La semaine dernière j'étais à la conversion à TRICASTIN, c'est bizarre on dirait qu'ils ont exactement les mêmes problèmes que nous, ENGIE, alors qu'on était venu nous dire qu'ici on a pris le contrat ENGIE parce que justement le territoire de NARBONNE c'est un désert industriel et qu'on a besoin de s'appuyer sur un expert international de la maintenance, alors qu'ENGIE n'a ni plus ni moins repris les contrats des gars qui travaillaient avant dans les entreprises locales, qu'on ne vienne pas nous raconter d'histoires. Mais là-bas c'est pareil alors je ne sais pas, soit il y a eu un arrangement à PARIS pour donner tous les sites d'ORANO à ENGIE, nous on ne comprend pas, ils ont exactement les mêmes problématiques que nous. On leur a enlevé les jaugeurs ! On nous a accusé les grévistes, de tous les mots du monde et de boucher les cristallisoirs de TRICASTIN ! Mais n'importe quoi, ils nous ont supprimé les jaugeurs ! Et finalement maintenant, vous savez à quoi ils sont en train de réfléchir à TRICASTIN ? A faire en sorte que le cristallisoir soit changé comme un SKID. Autre chose, parce que vous le connaissez à la 400, il y avait le poste de conditionnement, il était opéré par un opérateur, aujourd'hui il est opéré par combien d'opérateurs ? Par 2, c'est le progrès. La vidange, vous demandez à un opérateur COMURHEX MALVEZY, qu'est-ce qu'il préférerait opérer en vidange, CX1 ou CX2 ? CX1 c'était plus rapide, ça marchait mieux ! Pourtant c'est de la machinerie agricole, ce qu'on fait ça doit être robuste ! Le problème, là on parle de la vidange, mais on peut parler de la fluo, la fluo on s'est mis des bâtons dans les roues ! On a des installations, avant on démarrait le moteur, il s'arrêtait, on démarrait le moteur à la fin de l'été, il s'arrêtait aux mois d'hiver, là maintenant, tout est sur ces on n'a la main sur rien, les organes de sécurité de partout. »

Monsieur PEREA : « Quand on vidangeait un four, on n'arrêtait pas l'atelier avant ! »

Monsieur BECT : « Juste, on reprend un point, et ça je vous laisserai en discuter avec vos collègues de PHILIPPE COSTE, mais le jaugeur il est en aval du cristallisoir, en fait le jaugeur ne traite pas le problème de poussière dans le cristallisoir. Par contre le jaugeur permettait de capter les poussières avant qu'elles aillent dans le cylindre. »

Monsieur PEREA : « Et pour vidanger un four en fluo ? On arrête l'atelier maintenant ? »

Monsieur BECT : « Vous faites référence à l'opération qui s'est déroulée la semaine dernière ? »

Monsieur PEREA : « Oui. »

Monsieur BECT : « Et oui ! Non mais après que vous disiez.... »

Monsieur PEREA : « Comment vous voulez produire 51 tonnes jour ? »

Monsieur BECT : « Non mais vous dites, avant c'était mieux ! »

Monsieur PEREA : « Je ne sais pas si c'était mieux mais ça fonctionnait ! »

Monsieur BECT : « Je simplifie. Donc aujourd'hui vous dites on met des bâtons dans les roues, aujourd'hui la vidange de CX1 on ne va pas la remettre en service, donc il va falloir qu'on travaille sur la vidange de CX2 pour que la vidange de CX2 elle soit plus efficace. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « On voit ce qui s'est passé à Mélox, sur ce site on est en train de construire un copier-coller de TU2 alors revenir en arrière à un moment donné oui, quand ça ne marche pas ça ne marche pas ! »

Monsieur BECT : « On va déjà essayer de faire marcher ce qu'on a. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Alors on ne peut plus être d'accord avec vous, à un moment donné. »

Monsieur BECT : « Je ne suis pas en train de vous dire que tout marche bien. »

Monsieur PEREA : « Vous ne parlez pas de la vidange, je vous parlais d'un four. »

Monsieur BECT : « Juste avant monsieur MORGAN DE RIVERY a parlé d'atelier vidange en comparant CX1 et CX2, je n'étais pas en train de vous répondre sur la vidange du four. »

Monsieur PEREA : « Cela peut porter à confusion. »

Monsieur BECT : « Je clarifie il n'y a pas de souci, après vous me dites, finalement est-ce que tout le monde est au courant ? Je veux dire, ce n'est pas simple, quasiment depuis un an il y a une conférence téléphonique hebdomadaire avec la direction générale sur le fonctionnement de MALVEZY et de PHILIPPE COSTE, donc moi je peux vous dire qu'à la fois PEYTHIEUX et KNOCHE sont au courant. »

Monsieur IGLESIAS : « Depuis un an ? Depuis un an c'est sûr, avant ? »

Monsieur BECT : « Est-ce que c'est 40 semaines ou 52 semaines après vous allez me dire que ... »

Monsieur IGLESIAS : « Non ce n'est pas ça ! Sauf que là on est sur une échelle de quand est-ce que ça a été transféré à l'exploitant 4 ans, 4 ans et demi et vous nous parlez d'un an, on ne joue pas sur les mots, donc peut-être que vous ça ne vous choque pas, mais nous en tant qu'opérateurs, quand vous nous dites on va faire des investissements, que votre prédécesseur nous a dit on va faire des investissements et qu'on est incapable de faire ne serait-ce qu'à peine un peu plus de la moitié que CX1 faisait avec les investissements qui ont été faits, ce n'est pas entendable en fait ! Aujourd'hui pour faire péniblement 50, 55 futs de vidange, ils sont 2 opérateurs. Si vous voulez que l'usine progresse il faut mettre les moyens au bon endroit et il faut arrêter de...»

Monsieur PEREA : « Ce qui est inquiétant, c'est qu'une fois que la fluo remarque, derrière c'est la vidange, après c'est la Purification. Après, ça sera les Isos... Il y a toujours quelque chose, donc ça prouve qu'au niveau de la fiabilité, il y a un souci. »

Monsieur BECT : « Oui, il y a un plan d'action très important pour travailler sur tout ce qui aujourd'hui nous empêche d'atteindre les cadences qu'on souhaite atteindre, c'est-à-dire que la vidange est un goulot, la boucle fluo est un goulot, l'emportage en HN est un goulot. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Franchement, vous avez fait des études, vous êtes ingénieur, la boucle fluo est un souci, vous êtes sérieux ? C'est-à-dire traiter des boues dans une boucle d'effluents liquides est un souci ? »

Monsieur BECT : « Cela ne veut pas dire qu'un souci n'a pas de solution, je suis en train de vous dire qu'il y a un problème qui va falloir qu'on règle. »

Monsieur IGLESIAS : « Mais c'est identifié depuis quand monsieur BECT ? A un moment donné, on apprend que la boucle, je pensais que c'était la C1 et la C2, les principaux problèmes ! Et là on apprend que la fluo c'est un sujet impactant sur la fluo ! »

Monsieur BECT : « C'est un sujet impactant pour un fonctionnement à 6 fours. »

Monsieur IGLESIAS : « Oui et c'est le projet COMURHEX2, en fait 6 fours. »

Monsieur PEREA : « Il fallait y penser avant. »

Monsieur BECT : « Il fallait que j'assume tous mes prédécesseurs donc je vais les assumer monsieur PEREA. »

Monsieur PEREA : « Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit là, j'ai dit qu'il fallait y penser avant. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « On le découvre l'histoire de la boucle fluo. »

Monsieur BECT : « Moi ce que je vous propose c'est que si vous voulez un point sur la cartographie de l'ensemble de ce qu'on va faire en matière de fiabilisation, on vous le fera, il n'y a pas de soucis là-dessus. Moi je regarde devant, tous les problèmes qu'on a à régler et il va falloir les prendre un par un et les régler. »

Monsieur IGLESIAS : « Donc à quel moment vous allez intégrer les certaines personnes des postes pour faire avancer l'usine ? Moi je vous pose la question. »

Monsieur BECT : « Je pense qu'aujourd'hui sur le fluo par exemple, sur la conduite fluo on a remis en place des réunions procédés de production hier qui existaient apparemment au mois d'octobre, je ne sais pas pourquoi elles se sont arrêtées ? »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « On va en parler de ça ! »

Monsieur IGLESIAS : « Vous voulez que je vous dise ce qui s'est passé ? Dimanche après-midi, une personne à distance, à 13h30 décide d'allumer Brain-cube et appelle l'astreinte de direction pour dire aux salariés de faire ça, ça et ça. »

Monsieur BECT : « Je pense que votre interprétation n'est pas la bonne. »

Monsieur IGLESIAS : « Si vous voulez on se mettra à table avec le chef de poste, le référent et l'astreinte direction et on verra qui c'est qui ... »

Monsieur PEREA : « Vous la voulez la solution ! Arrêtez de faire de la polyvalence à outrance au niveau de la conduite. Cette usine fonctionnait quand il y avait des conducteurs attirés parce qu'il faut du temps, il faut s'en imprégner. »

Monsieur BECT : « Je vais vous répondre, dimanche on a rencontré des problèmes sur la conduite de la voie sèche, on est d'accord, dans la nuit de samedi à dimanche on a rencontré des problèmes de bouchage des fours, l'astreinte de direction a sollicité effectivement des experts procédés pour apporter de l'aide au chef de poste, ce n'est pas quelqu'un qui décide d'allumer Brain-Cube dans son coin, c'est quelqu'un qu'on a sollicité, qui n'était pas d'astreinte, qui a pris sur son temps de regarder et de voir l'aide qu'il pouvait apporter à distance. »

Monsieur PEREA : « Pourquoi vous ne le faites pas venir et qu'il nous montre comment il conduit les fours pour voir si il va les boucher ou pas les boucher ! »

Monsieur IGLESIAS : « Donc ça veut dire que le chef de poste, qui était présent, qui a travaillé pendant 4 ou 5 ans, la compacteuse qu'il connaît par cœur, les pressions initiales, que le référent technique, le conducteur n'ont pas fait leur boulot en fait ? Il faut que quelqu'un à distance n'ayant pas toutes les cartes en main, dise qu'il faut refaire les pressions initiales et on va régler les problèmes ! Sauf que les gens quand même, ils l'ont fait avant ! Ils étaient au courant, mais non on continue. »

Monsieur BECT : « On est d'accord qu'il y a une dérive de paramètre sur la conduite de la C1 samedi et dimanche, d'ailleurs dans la nuit de dimanche à lundi. Après, qu'on sollicite des experts de procédés pour apporter des aides, je ne vois pas où est le problème ? »

Monsieur BOUCHAMA : « Qui est-ce qui les a sollicités déjà ? »

Monsieur IGLESIAS : « Le problème, c'est qu'à l'instant T quand lui il a pris la décision de faire ça, ce n'était pas cohérent ! »

Monsieur BECT : « Après, que vous me dites qu'il y a eu un problème de communication entre les astreintes et les chefs de poste ! »

Monsieur IGLESIAS : « Ce n'est pas ça, il impose une marche aux gens qui sont sur place. »

Monsieur BECT : « Je suis d'accord avec vous. »

Monsieur PEREA : « Cela ne peut pas se faire par téléphone ! »

Monsieur BECT : « Cela c'est un sujet dont on parlera la semaine prochaine sur les relations et les modes de communication, les règles de communication entre les chefs de poste et les astreintes. »

Monsieur PEREA : « Monsieur, ce qu'on veut vous dire, c'est qu'en fait, ça ne peut pas se faire à distance. Il y a eu des problèmes à la conduite, même avec des conducteurs chevronnés et les appuis techniques doivent se faire en présentiel pour débattre avec les conducteurs ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Regardez ce qui est en train de se passer sur la conduite, puisque vous en parlez ! »

Monsieur BECT : « Non c'est vous qui m'en parlez ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Il y a eu un groupe de travail, ça c'est bien, il y a un mode de conduite qui a été défini avec des paramètres, cependant ça on sait très bien que c'est du théorique et que ça marche sur le papier, maintenant quand il y a des bouchages, et ça c'est la plus-value d'avoir, puisque si vous arrivez à l'écrire sur le papier le fonctionnement d'un four, vous pouvez très bien faire un programme, c'est impossible on n'y est jamais arrivé parce que sur ces fours il faut une expérience et là on s'est rendu compte parce qu'on est passé dans toutes les équipes, ils peuvent très bien, nous ils nous l'ont dit, on a décidé ça donc on va le respecter mais c'est 2, 3 fois par poste souvent, c'est rajoute de l'HF, nous on le voit quand on ne peut pas en mettre de l'HF, quand un four on voit déjà que il réagit on fait monter de l'HF on s'est très bien qu'il faut tout sauf continuer à mettre de l'HF, et quand on a des experts comme vous avez dit du procédé qui nous appellent en nous disant de mettre de l'HF, pour nous ça ne va pas dans le bon sens, alors effectivement la qualité même si la stœchio elle n'est pas tout à fait bonne, on est bloqué par le four parce qu'on remonte, pourquoi le four il n'absorbe pas l'HF plus bas, on ne le sait pas ! Personne ne peut l'expliquer, maintenant on sait très bien ce que cela génère derrière quand on commence à faire remonter de l'HF dans notre réduction, on dégrade et derrière on va le payer, et qu'est-ce qu'ils disent maintenant les conducteurs ? Nous on nous a dit de faire ça, on fait ! On se décharge ! Et là on va droit dans le mur ! »

Monsieur BECT : « Pour éviter ce que vous dites, c'est-à-dire donner l'impression d'avoir une vision hors sol, c'est pour cela qu'on a remis en place les réunions, qui ont existé pas plus loin que quelques mois, qui vont avoir lieu en salle des conduites, entre les pilotes, les référents, chefs de postes, les gens conseillés pour que chacun partage ses arguments, pour que ce ne soit pas des coups de fils, des mails ou je ne sais quoi et qu'il y ait une vraie discussion entre les gens qui ont des compétences sur la conduite de la voie sèche ou sur le procédé et ça évitera les irritants que je comprends parfaitement et que je ne discute pas du tout ! »

Monsieur PEREA : « Pour rebondir sur ce que disait Vincent, à une époque, quand ça ne marchait pas très bien, il y avait un appui technique de la part d'un ingénieur de PIERRELATTE. Il était présent et il nous disait tout le contraire de ce que nous avaient appris les anciens. Par exemple sur le four 100, on nous avait toujours dit l'HF on l'augmente progressivement, et lui nous disait : « met 20 kg HF enlèves-en 30 et au final l'expert nous faisait boucher les fours. On ne conduit pas un four comme ça. »

Monsieur BECT : « Moi je crois que les réunions qu'on a remis en place, qui nous permettent le dialogue entre les pilotes et les gens procédé, vont nous permettre d'apaiser et de travailler sereinement avec tous ces gens, en tout cas je serai vigilant sur le fait que ça se fasse de manière constructive. »

Monsieur PEREA : « Il nous faut les appuis je pense, pas par téléphone, il faut que vous donniez des moyens à la journée et il faut que ce soit un dialogue continu sur un poste, deux postes, trois postes, sur la durée mais qu'ils soient à côté et qu'ils en discutent. »

Monsieur BECT : « C'est ce que je suis en train de vous dire, les réunions vont avoir lieu en salle de conduite. »

Monsieur PEREA : « Les réunions ! Ce n'est pas des réunions qu'il faut faire ! C'est expliquer pourquoi on veut faire telle ou telle chose en direct ! »

Monsieur BECT : « On a remis en place ça hier, hier après-midi. »

Monsieur PEREA : « Mais dans la durée, pas 5 min, après c'est facile d'accuser quelqu'un qui bouche un four mais que cette personne nous montre ce qu'elle sait faire, s'il le montre. Et s'il s'ennuie le dimanche, il peut venir, il n'y a pas de soucis ! »

Monsieur BECT : « On n'a accusé personne. »

Monsieur PEREA : « Vous savez, accuser ou ne pas accuser, quand on vous appelle que vous êtes à la conduite et que déjà vous êtes emmerdé parce qu'il y a plusieurs paramètres à surveiller et quand on vous dit à distance comment conduire, franchement c'est désagréable. »

Monsieur BECT : « C'est pour cela qu'il n'y aura pas que le conducteur, il y aura aussi le référent de la voie sèche et il y aura aussi le chef de poste. »

Monsieur BOUCHAMA : « Suspension de séance pour renouveler l'air par rapport au COVID. »

Monsieur BECT : « On reprend. Donc là il y avait un point sur le démarrage des installations qui permettait de revenir sur votre question concernant le retour d'expérience sur les pannes relatives au compresseur et à l'analyseur, donc au cours de la première semaine on va rencontrer un dysfonctionnement et une panne sur le compresseur Atlas & Co du traitement des gaz qui relève en fait d'un dysfonctionnement de la vanne qui sert à la fois à régler le débit de fuite sur la garniture du premier étage et également qui sert de détendeur, c'est une vanne qui fait partie du corps, de la partie qui a été livrée par Atlas & Co. Et en fait cette défaillance, la cause profonde de la défaillance sur cette vanne, pourrait être liée à la présence d'une unité dans le réseau d'air industriel donc les investigations se poursuivent, il y a eu une première réunion qui a été faite le 8 janvier avec les allemands, il y a un expert de Atlas & Co qui est venu sur site les 14 et 15 janvier dernier. Donc on poursuit, à la fois traitement à cours termes, changement de la vanne, changement de technologie de la vanne puisqu'en fait, pour assurer la détente qui est nécessaire sur le premier étage, cette vanne a à peine décollé de son siège, ce qui fait que le moindre jeu qu'on peut avoir, la vanne tout de suite crée des dérives de paramètre sur les garnitures et puis il y a une notion à long terme qui est de regarder et traiter la cause profonde de présence d'unité dans le réseau d'air. »

Monsieur IGLESIAS : « On est sûr de la présence d'eau ou c'est une supposition pour l'instant ? »

Monsieur BECT : « Oui on est sûr, en fait quand on démonte la vanne on en a trouvé et en fait le compresseur est alimenté par l'air industriel et pas par l'air instrument. L'air industriel il n'y a pas de sécheur dans ce réseau, pourquoi ça a été monté comme ça ? »

Monsieur IGLESIAS : « Oui c'est ça la question pourquoi sur un instrument aussi vital de l'usine ? »

Monsieur BECT : « Donc ça c'est le point qui est en cours de traitement à moyen terme avec Atlas & Co sur comment, quelles sont leur préconisations sur le montage. On a eu une défaillance le samedi 9 sur la carte qui gère les entrées sur le préleveur sur la boucle d'échantillonnage de l'analyseur d'hydrogène en traitement des événements, en fait on a la carte qui a cramé donc en fait on a eu des problèmes de bouchage au niveau du point d'entrée du système de prélèvement, le préleveur puisque le gaz doit sortir à une température je pense de l'ordre de 80° et on a un point froid à l'entrée du groupe froid puisque le préleveur est équipé d'un groupe froid, on constate des bouchages à ce niveau-là qui perturbent l'analyse et qui créent pas mal de problèmes et on pense que les séquences d'arrêt/démarrage de l'analyseur ont conduit à ce que cette carte rende l'âme, le système en lui-même a 11 ans, il y a eu un certain nombre de travaux qui avaient été faits sur la partie analyseur mais pas forcément sur la partie préleveur et donc cette carte elle a été changée mardi dernier

puisque la carte de rechange était disponible en Allemagne, elle est arrivée en taxi-colis dans la nuit de lundi à mardi et elle a été changée dans la foulée par les techniciens d'ABB qui est le fournisseur de l'analyseur et donc en action de fiabilisation, pareil je vous parle du court terme, sur le moyen long terme l'action de fiabilisation c'est de regarder comment doubler la chaîne d'échantillonnage et l'analyse de l'hydrogène sur le traitement des événements en rajoutant notamment aussi un deuxième barboteur qui permettra de limiter la présence de sels qui se forment à l'entrée du préleveur.»

Monsieur PEREA : « Et là aujourd'hui on tourne à 2 fours, pourquoi pas plus ? Quels sont les problèmes ? Ce n'est pas avec 2 fours que nous ferons 30 T aujourd'hui ! »

Monsieur BECT : « Ce matin ? »

Monsieur PEREA : « Oui. »

Monsieur BECT : « On a une fuite d'HF sur le four 40 et une fuite d'HF sur le four 70 à 2 endroits différents, le four 100 n'est pas disponible il manque à ma connaissance les transmetteurs de pression et le four 50 est toujours en investigation suite à la suspicion de présence d'eau dans le TP UF4 qui était identifié hier matin. »

Monsieur PEREA : « Qu'est-ce que vous appelez fuite HF ? »

Monsieur BECT : « Fuite HF, de ce que j'ai compris, sortie dépoliméliseur sur le 70 et au niveau de la boîte d'entrée sur le 40, je ne suis pas sûr d'avoir les bonnes infos. »

Monsieur PEREA : « C'était quoi, c'était les joints à changer ? »

Monsieur BECT : « Sur le four 70 à priori il y a un presse-étoupe, il faut vérifier le serrage. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « C'est des joints à double emboîtements. »

Monsieur BECT : « On va faire l'analyse avant d'incriminer ENGIE. »

Monsieur IGLESIAS : « Moi j'ai entendu quelque chose hier soir, qui a surpris le chef de poste, je ne sais pas si vous étiez-là encore, quand ENGIE a donné l'ordre à ses salariés de ne pas lever les tapes pleines sur l'évaporateur HF pour ne pas intervenir de nuit. »

Monsieur BECT : « Non ce n'est pas ça le sujet, oui j'étais là puisque j'ai donné la réponse au chef de poste, le sujet c'est qu'il fallait redéfinir les conditions d'intervention puisqu'à priori les personnes d'ENGIE qui étaient en poste de nuit n'étaient pas formées au Scaph'air et qu'il fallait checker si l'intervention devait à tout prix se faire en Scaph'air ou non donc c'est ce qui a été fait ils ont levé la cape en four 40 en P3, donc c'était le point, effectivement le raccourci donnait l'impression que ENGIE avait reçu l'ordre de ne pas lever la tape mais. »

Monsieur IGLESIAS : « Moi c'est le salarié d'ENGIE qui nous l'a dit : « J'ai ordre de ne pas lever les tampons pleins. » On a déformé les propos. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Là vous avez parlé de l'hydrogène et on a suivi l'histoire de la carte qui a grillé, par contre avant il y avait déjà eu un souci sur l'analyseur d'hydrogène, un petit peu plus tôt. »

Monsieur BECT : « Je vous ai dit qu'on avait des bouchages, c'est sans doute pour ça que la carte avait cramé. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Après il y a quelque chose qui est extrêmement choquant, c'est qu'on a eu la perte de l'analyseur hydrogène, l'analyseur hydrogène il est sur le laveur, monsieur BERCOVICI a ordonné le redémarrage du laveur, de l'atelier des événements pour permettre un redémarrage des fours alors qu'on avait perdu l'analyseur hydrogène, sur ordre les postés ont redémarré alors qu'ils lui ont clairement dit que l'analyseur était HS et qu'ils ne pouvaient pas redémarrer, il a fait redémarrer et derrière c'est Julie FUMAT

qui a été obligée d'intervenir pour leur expliquer qu'il fallait effectivement l'arrêter que c'était extrêmement dangereux. »

Monsieur BOUCHAMA : « Vous savez pourquoi il y a un analyseur hydrogène sur le laveur ? »

Monsieur BECT : « Pour vérifier la teneur en hydrogène. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Si vous voulez vérifier l'information c'était il y a une dizaine de jours. »

Monsieur BECT : « Ce n'est pas une information que j'ai, je vérifierai

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Je comprends qu'il faille redémarrer mais maintenant.... »

Monsieur BOUCHAMA : « Au détriment de la sécurité parce que si on envoie de l'hydrogène dans le laveur, derrière ça passe au bruleur, hydrogène dans le bruleur, je crois qu'on ouvre le bruleur en 2. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Ensuite par rapport à ce que vous avez présenté sur le redémarrage, nous on a constaté que vous avez demandé aux équipes de mettre en silo 55 que de la qualité, ce qui a fait qu'on a démarré sur le silo 25, ensuite tout ce qui était non conforme on a balancé dans la nouvelle trémie de produits non conformes, cette trémie elle est saturée aujourd'hui, on se retrouve à tout envoyer au silo, si j'ai bien suivi, peut-être que je me trompe, si j'ai bien suivi aujourd'hui, la conséquence de ça c'est qu'on envoie tout au silo, alors je pense qu'il faudrait qu'on détermine une stratégie parce que soit on se dit à partir de tout ce qui est en dessous de 93 ou 94 on le dérive on l'envoie à la trémie non conformes sachant qu'on a des capacités qui sont limitées, il faudrait bien qu'on détermine une stratégie parce que le pas trop mauvais peut-être jusqu'à 92, parce que là, concrètement ce qui s'est passé, on s'est bloqué, aujourd'hui on n'a plus le choix d'envoyer en non conforme ou en conforme, ce qui pose un véritable problème surtout pour l'usine de TRICASTIN, qu'on ne vienne pas nous dire que c'est les grèves de la CGT qui... ; ensuite il y a un deuxième point, c'est que on a très bien compris en fin d'année dernière quand il a fallu trouver une issue justement, vous êtes venu vers nous et vous nous avez dit, nous si on sort de ce conflit, il faut minimum 30 jours devant nous pour redémarrer la Purif vu le stock de Jus Faibles. Là on se rencontre que la décision elle a été prise de démarrer la purification et que la fluo n'était pas montée en puissance et là nous ce qu'on voit arriver c'est un arrêt rapide de la purification si on n'arrive pas à démarre plus de four que ça quoi ! »

Monsieur BECT : « Oui c'est possible ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Et très rapidement, d'ici demain ou après-demain ! Vous pouvez nous en dire plus sur ce point ? »

Monsieur BECT : « Qu'est-ce que vous voulez savoir ? »

Monsieur IGLESIAS : « Déjà si on pouvait 48h voir 72h de plus pour démarrer la Purif. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Déjà si on va devoir l'arrêter ! Est-ce qu'on va devoir l'arrêter, est-ce qu'on continue, qu'est-ce qu'on fait ? »

Monsieur BECT : « De toute manière, la décision ou non d'arrêter dépendra du niveau dans les cuves aval, on est d'accord ! La décision de démarrer la purif a été prise par l'ensemble des équipes en fonction de la situation de la semaine dernière, à la fois la place de Jus Faibles, à la fois du stock dans les cuves. »

Monsieur IGLESIAS : « Quel cuve au stock où ils ont pris en compte. »

Monsieur BECT : « Je ne sais pas, ce n'est pas moi qui ai pris la décision ! »

Monsieur IGLESIAS : « Vous n'avez pas pris la décision, qui c'est qui a pris la décision ? »

Monsieur BECT : « Attendez, il y a un responsable de production monsieur IGLESIAS, ce n'est pas le directeur qui prend toutes les décisions ! »

Monsieur IGLESIAS : « Moi le ping-pong ce n'est pas mon sport ! Parce que quand on demande des renseignements, c'est personne qui prend les décisions ! »

Monsieur BECT : « Non, on a un organigramme avec des gens qui sont responsables ! »

Monsieur IGLESIAS : « D'accord, sauf que quand on parle et qu'on demande 48h, 72h ? Ce n'est pas moi ! Vous nous dites que ce n'est pas vous qui avez pris la décision de redémarrer la purif ! »

Monsieur BECT : « Non mais ce n'est pas le directeur qui prend toutes les décisions sur cette usine ! »

Monsieur IGLESIAS : « Nous on n'était pas habitué à ça ! Vous comprendrez que ça va nous faire un choc ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « On est habitué au chef d'orchestre ! Est-ce que vous êtes le nouveau chef d'orchestre ? »

Monsieur IGLESIAS : « Vous vous nous dites que ce n'est pas vous, en bas on nous dit ce n'est pas nous ! Donc qui c'est qui décide dans cette usine ? »

Monsieur PEREA : « Après directeur vous allez finir président de l'Aviron Gruissanais ! C'est la porte de sortie. »

Monsieur IGLESIAS : « Quand on demande pourquoi la purif a été démarré vendredi, « je ne sais pas, on nous a dit de démarrer vendredi par rapport au stock  $UO_3$  ! Est-ce que ça ne pouvait pas attendre samedi, dimanche, 'je ne sais pas ce n'est pas moi qui décide !' Et là vous nous dites aujourd'hui qu'il y a un chef de fabrication ! Moi je vous dis le ping-pong ce n'est pas notre sport ! Parce que se renvoyer la patate chaude, on n'avancera pas ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Non mais c'est pour savoir, du coup la purif va s'arrêter ? »

Monsieur BECT : « C'est en fonction des stocks aval, oui ! C'est fort probable ! »

Monsieur IGLESIAS : « Si elle s'arrête dans 48h, elle aura tourné même pas une semaine. »

Monsieur BOUCHAMA : « Il y a combien de stock de jus faible dans »

Monsieur IGLESIAS : « Vous savez que lors de la suspension des contrats monsieur JOLIVET a mis ça dans la balance quand même, les arrêts redémarrage de la purif sur la qualité phosphore, c'est un petit rappel. Et là aujourd'hui on va arrêter à une semaine de la purif. »

Monsieur BOUCHAMA : « Il y a combien de place disponible en jus faibles ? »

Monsieur BECT : « Vous savez, les questions de ce type vous les poser à votre chef de poste ou au responsable de production. »

Monsieur PEREA : « Non mais on est en instance ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « On est en instance, ça sert à ça aussi ! »

Monsieur BECT : « Mais le directeur il n'a pas vocation à monitorer tous les paramètres de l'usine. »

Monsieur IGLESIAS : « Je sais très bien que vous ne voulez pas parler du passé sauf qu'il y a deux moi en arrière, on avait un mode de fonctionnement comme ça monsieur BECT, comment on fait ? Expliquez-nous, quand nous on va demander au chef de fabrication et plusieurs personnes, on n'a pas de réponses, donc comment on fait ? Ou alors tout le monde s'en fout de la production et on avance les yeux fermés. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Quand on a suspendu les contrats de travail de 80 salariés dans cette usine, il y a moins de trois mois avec pour raison le stock stratégique de Jus Faibles, en tant qu'élu du CSE,

représentants de ces mêmes salariés qui ont été suspendus on a le droit de vous poser certaines questions justement sur ce niveau de Jus Faibles. »

Monsieur PEREA : « On comprend que vous soyez embarrassé pour y répondre ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Est-ce que vous le connaissez à l'heure actuelle ? »

Monsieur BECT : « Non. Mais on vous répondra sur le stock de Jus Faibles, pas de problème. »

Monsieur IGLESIAS : « Donc on demandera des comptes à monsieur BACHELOT pour savoir pourquoi il a démarré le vendredi en P1, si je comprends bien ? »

Monsieur BECT : « Oui, vous demanderez à votre chef de poste. »

Monsieur IGLESIAS : « Non, mais monsieur BECT, ce n'est pas le chef de poste qui va me dire, 'j'ai pris la décision de démarrer vendredi.... la purification !' »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Ce n'est pas lui qui prend la décision ! »

Monsieur BECT : « On clarifie le sujet, vous demandez à quel titre, en tant que salarié ou en tant qu' élu ? Si c'est en tant qu' élu, c'est à moi que vous le demandez, et je vous répondrai la prochaine fois, ou je vous répondrai par mail, si vous me le demandez en tant que salarié, vous passez par la voie managériale, donc vous demandez à votre chef de poste une telle information. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Monsieur IGLESIAS quand il quitte le CSE aujourd'hui, il reste élu jusqu'en octobre 2022, monsieur BECT ! »

Monsieur BECT : « Ce n'est pas ce que je suis en train de dire ! Vous avez très bien compris ma remarque. »

Monsieur IGLESIAS : « Mais vous vous n'avez pas compris que quand nous on demande à la fabrication, on n'a pas de réponse et en gros on nous retourne vers vous. »

Monsieur BECT : « Très bien, je répondrai. »

Monsieur IGLESIAS : « Très bien, vous allez nous répondre le mois prochain, sauf que là, si on sature les jus faibles, au prochain arrêt/démarrage, qu'est-ce qu'on fait pour la purif ? »

Monsieur BECT : « Ok, je répondrai, c'est noté. »

Monsieur PEREA : « Vous allez répondre ? »

Monsieur BECT : « Oui, je viens de vous dire que je m'engageais à répondre ! »

Monsieur PEREA : « Quand, la prochaine fois ? »

Monsieur BECT : « Peut-être avant ! Je peux vous répondre par mail. »

Monsieur IGLESIAS : « Quand vous passez en salle de contrôle, vous pouvez nous répondre aussi quand vous passez ! »

Monsieur BECT : « Quand je passe en salle de contrôle, je parle aux salariés. »

Monsieur IGLESIAS : « Non mais principalement ça nous intéresse en tant qu'opérateur, en tant que technicien et conducteur, peu importe, et là vu qu'on n'a pas de réponses, c'est au niveau CSE qu'on vous pose la question, parce que c'est sujet gravissime, apparemment c'est ce qu'on nous dit depuis 4 ans, maintenant si ce n'est plus le sujet ! »

Monsieur BECT : « Ok, donc le management vous répondra et je répondrai aux élus. »

Donc sur la partie service industriel, on reprend le rempotage cette semaine, on a repris l'activité de transfert des boues vers la zone PEARL et au niveau de l'atelier Récupération, l'arrêt d'hiver a permis le changement des deux pompes P2802 et P2803 et les tests sont concluants, ça c'est le niveau classique de hauteur dans les bassins. Une question a été posée sur les utilités, je vous fais un point de situation sur les utilités, donc en fait depuis la mise en service du nouveau TDE à l'été 2019, à priori plusieurs arrêts de production ont été posés par la perte de réseau d'eau déminéralisée donc il y a une analyse qui a été faite sur le dimensionnement du TDE, donc au niveau de l'eau la capacité est suffisante pour répondre à la demande, au niveau de l'eau déminéralisée la capacité est suffisante pour répondre à un fonctionnement nominal mais est sous-dimensionnée pour répondre à la demande maximale du site, c'est-à-dire qu'en gros, quand tout le monde appelle un besoin d'eau déminéralisée ça crée un problème, en action réalisée. A court terme il y a eu la limitation de certains consommateurs par diaphragme, avec la pause du diaphragme et puis il y a eu la définition organisationnelle des consignes de gestion de priorité pour les consommateurs. A moyen terme, ce qu'il reste à faire, vous savez qu'on a une réflexion sur le traitement des événements, à savoir si on conserve le brûleur ou non ou si on passe par un système de catalyseur pour traiter les événements donc il y a une étude en cours sur 2021, donc bien évidemment si on modifie le système actuel on aura moins besoin d'eau déminéralisée donc ça va rentrer en ligne de compte. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Là vous réfléchissez à supprimer le brûleur au traitement des événements ? »

Monsieur BECT : « Oui, pour remplacer par un catalyseur. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « C'est la première fois qu'on entend parler de ça. »

Monsieur BECT : « Vous verrez on va diffuser fin janvier à l'ensemble des salariés dont les élus, l'ensemble du Master Plan avec l'ensemble de toutes les actions 2021 inscrites. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « comment vous faites pour détruire les NOx.. »

Monsieur BECT : « C'est par un catalyseur, il faut tester, il faut faire un pilote industriel pour vérifier que le système, le procédé par catalyseur serait efficace. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Vous vous rendez-compte quand même que si on supprime le brûleur, en fait le bâtiment des événements, filtration des gaz, le laveur, ça fonctionnerait par contre la partie filtration, c'est tombé à l'eau, si en plus maintenant on supprime le brûleur. Lavage des gaz, on brûle et derrière on devait filtrer la boue, finalement il ne restait plus qu'un laveur. »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui si on change de technologie, c'est parce qu'en fait, la technologie par catalyseur conduirait à réduire un peu plus des émissions de gaz à effet de serre du site, donc on ne dit pas qu'on va y arriver, on dit qu'on va l'étudier en 2021 pour savoir si la technologie de catalyseur est compatible avec nos procédés et donc effectivement si on s'oriente vers un changement de technologie, le besoin en déminéralisé n'est plus le même. »

Monsieur PEREA : « En parlant de changement de procédé, c'est vrai aussi que le projet TDN est remis en cause ? »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui le projet TDN, il n'est pas remis en cause, le projet TDN il y a une review qui a été faite de mémoire fin décembre ou début janvier sur la fin de la phase APD et la phase réalisation débutera après la fin du contentieux juridique. »

Monsieur PEREA : « On reste sur le même procédé alors ? »

Monsieur BECT : « Oui, aujourd'hui la phase APD est restée sur le procédé THOR, en parallèle on ne s'interdit pas de regarder s'il y a des optimisations à faire. »

Monsieur PEREA : « Je pense que ça ferait désordre si on change. »

Monsieur BECT : « Je ne vous ai pas dit qu'on allait changer. »

Monsieur PEREA : « Il y a des bruits de couloir. »

Monsieur BECT : « Il y a des bruits de couloir qui disent qu'il y a des gens qui y travaillent, oui. »

Monsieur PEREA : « Oui, sur un changement de procédé. »

Monsieur BECT : « Ce n'est pas parce qu'ils y travaillent qu'ils vont y arriver. »

Monsieur PEREA : « Je suis d'accord mais avec tout ce qu'on l'a vendu à l'extérieur, vous vous rendez-compte ? »

Monsieur BECT : « Je suis d'accord. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Sur le deuxième pointillé, le silo mis en place sur une capacité de tampon intermédiaire, c'est quoi ça ? »

Monsieur BECT : « En fait, si vous voulez le gros problème qu'on a avec l'eau déminéralisée sur les arrêts de production, c'est principalement au niveau du bruleur. En fait le manque d'eau déminéralisée sur le bruleur arrête le traitement des événements donc arrête la production donc indépendamment du problème de débit global avec, on construirait une cuve qui permettrait au niveau du traitement des événements, de passer les cycles sans crainte d'arrêter le traitement des événements donc sans crainte d'arrêter la production.

Au niveau de la maintenance, on a eu une panne. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Vous savez qu'on a embauché un ancien salarié en poste qui s'occupait de la prestation du traitement de l'eau ? Le traitement de l'eau avant il se faisait en interne. »

Monsieur IGLESIAS : « Il vient de chez SUEZ, l'opérateur vient de chez SUEZ. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Il se faisait en interne, ça fonctionnait très bien, il a été décidé de l'externaliser, on a embauché un ancien salarié en poste qui s'occupait de la prestation du traitement de l'eau. Ce serait bien que vous vous entreteniez avec lui, il a peut-être des choses à vous dire ! Juste discutez avec lui. »

Monsieur BECT : « C'est noté ! »

Monsieur IGLESIAS : « Ce n'est pas un secret de toute façon que le TDE n'était pas dimensionné, l'encadrement MALVEZY ça fait un an qu'ils le savent. »

Monsieur BECT : « Peut-être mais on ne va pas dimensionner le TDE sur le besoin maxi non plus ! »

Monsieur IGLESIAS : « C'est juste la précaution minimum je trouve ! Manquer, arrêter la fabrication par un manque d'eau, je trouve ça minimum ! Sachant qu'on avait un traitement de l'eau en interne, on n'a jamais manqué d'eau, là on sous-traite ! Cela coûte cher le manque d'eau ! Les décisions stratégiques et industrielles sur le site je n'arrive pas à les comprendre ! »

Monsieur BECT : « Pour les prochaines on communiquera plus !

Donc on a eu un arrêt de SAP qui ne nous a pas permis d'avoir les indicateurs en mode automatique, néanmoins les équipes ont calculé manuellement, donc sur les contrôles périodiques réglementaires, les chiffres que je vous donne sont des ordres de grandeur qui restent à confirmer parce qu'en fait on a retrouvé le SAP que la semaine dernière, on est à 99%, sur le préventif on serait à 44%, et l'encours de correctif on n'a pas pu le calculer pour le soucis de ce matin. Donc c'est pour cela que vous n'avez pas les chiffres dans la représentation et par ailleurs, vous avez vu qu'il y avait quelques slides pour revenir sur l'arrêt. »

Monsieur BOUCHAMA : « Juste pour revenir à SAP, apparemment il y a beaucoup d'avis qui ont disparu au moment de la migration, des avis un peu vieux qui ont plusieurs mois voire d'années d'existence qui ont disparu, dont un qui datait d'au moins 5 ans. S'il faut refaire tous les avis qui ont disparu avec ça ! J'ai dû en refaire un déjà ! »

Monsieur BECT : « D'accord, je vais regarder avec les équipes maintenance. »

Sur la partie de l'arrêt, en matière de sécurité on n'a pas eu d'évènements lors de l'arrêt, en matière de radio protection il y a eu une suspicion de contamination (c'est l'intervention sur les filtres de la ventilation de CX2), les ressources mobilisées, c'est un arrêt qui nous coûte environ 400000€ qui a mobilisé pas loin de 30 intervenants dans l'entreprise, c'est un arrêt qui a permis de réaliser 157 heures de travail avec des plus et des moins en fonction à la fois de la capacité de traitement et à la fois des heures de travail qu'on a rajouté qu'on a identifié. En terme de déroulé c'est un arrêt qu'on avait commencé à travailler à partir du mois de septembre avec des échanges réguliers pour définir la liste de travaux, estimer la charge, et en fait c'est un arrêt qu'on a anticipé au 15 décembre après la sortie de fin de conflit et qui était initialement prévu le lundi 21 décembre. Il y a un REX à chaud qui a été fait sur l'arrêt avec des points à améliorer et des difficultés rencontrées pour permettre le traitement le déroulé d'un meilleur arrêt lors de l'arrêt d'été prochain, donc notamment dans les points à améliorer il y a la préparation des travaux, on a effectivement l'intégration des services support, de mieux intégrer les services support notamment tout ce qui va être sécurité radio protection en fonction de la charge des travaux et puis en difficultés rencontrées il y a eu la bascule SAP liée aux projecteurs qui est venue perturbée l'arrêt, on l'a anticipé de quelques jours et puis on avait beaucoup de problèmes d'accès au réseau informatique qui faisait que les équipes ne pouvaient pas partager les mêmes fichiers donc ça cela a été résolu. Il y a quand même des points positifs sur cet arrêt, on a réussi à bâtir un planning travaux de l'ensemble des travaux qui a permis un suivi journalier à travers des réunions entre l'exploitation, le BTC, la maintenance pour être sûr d'être en phase sur l'ensemble de ces chantiers et puis je ne reviens pas notamment sur les résultats sécurité de l'arrêt.

Alors le point projet, là vous avez le slide habituels sur les travaux neufs en cours ou en réalisation, derrière j'ai rajouté un slide spécifique sur la station d'échantillonnage parce que ça avait été une question du précédent CSE ordinaire, donc en fait le projet de station d'échantillonnage a 4 objectifs, le premier c'est d'améliorer l'étanchéité du bâtiment, le deuxième c'est mettre en conformité l'exutoire, le troisième c'est d'améliorer les conditions de travail dans le bâtiment et le dernier c'est la prise en compte d'exigence de radioprotection. Dans le dernier slide qui précisent pour chacun des items ce qu'on va faire, notamment sur le confinement, on va remplacer, c'est pour cela qu'on est en train de monter une sorte de sarcophage autour du bâtiment, on va remplacer l'ensemble des plaques en fibrociment qui sont en amiante sur le toit, on va mettre en place un bardage isolant, on va réaliser des sas, un à l'entrée du fût et un entre la station et le local technique. On va mettre en place une CTA double flux avec une pompe à chaleur en remplacement du chauffage gaz, on va améliorer le capotage au niveau des postes de travail avec des extractions d'air, on va remplacer les ventilateurs et les filtres et puis on va installer une nouvelle cheminée. C'est un projet de l'ordre de 2 millions d'euros et qui va se dérouler de janvier à juillet 2021, donc là vous avez vu le début du chantier qui consiste à la mise en place du sarcophage autour du bâtiment qui a débuté si vous êtes allé sur place. »

Madame LAUHLE : « La station elle continue à fonctionner pendant les travaux ? »

Monsieur BECT : « Non elle est à l'arrêt là. »

Madame LAUQUE : « J'aurai une question par rapport à des travaux qui étaient prévus au laboratoire, qui avaient disparu sur déjà le CSE de décembre, qui étaient encore présents en novembre et qui correspondaient au zonage laboratoire qui avait une étude en cours je ne sais pas où elle en est et après il y avait un diagnostic du fonctionnement de la climatisation du labo qui était en réalisation, en cours ou à venir et je pense que cela n'a pas été résolu puisque en fait on atteint des températures encore très très fraîches au laboratoire, par contre ça a disparu des travaux soit en étude, en cours ou à réaliser, est-ce qu'on peut

avoir des informations parce que ça dure depuis des années surtout sur ce qui est de la climatisation et du chauffage ? Merci. »

Monsieur BECT : « Alors les travaux sur le chauffage et sur l'aménagement du laboratoire pour répondre au zonage radiologique sont des travaux qui sont au programme d'investissement de 2021, qui ont été validés pour l'investissement 2021, je crois que la date de réalisation n'est pas planifiée, on pourra revenir vers vous quand on aura une visibilité sur la date des travaux. Mais c'est bien des travaux qui sont dans notre radar pour 2021. »

Madame LAUQUE : « D'accord parce que là on est à chaque fois, je le redis parce que on le dit tous les ans et quand on est en période comme là avec des températures extrêmement froides, on a des températures dans le laboratoire qui avoisinent les presque inférieures à 10° par moment, donc et en plus on a du mal à nous trouver des chauffages d'appoint, certes nous on a froid mais les appareillages aussi fonctionnent très mal et là on va arriver en période d'été et à nouveau la climatisation ne va pas suffire, on va se trouver avec des températures qui vont dépasser les 30°. J'espère que cette année, enfin, en 2021 les travaux seront réalisés. »

Monsieur BECT : « En tout cas on a un budget, je ne sais plus, c'est plusieurs centaines de kilo euros qui sont prévus pour réaliser ces travaux, les travaux que vous évoquiez à la fois je crois qu'il faut changer une pompe à chaleur qui est insuffisante et qui notamment depuis qu'on a arrêté, si j'ai bien compris, les échangeurs vapeur, n'est pas suffisante pour chauffer convenablement le laboratoire, donc qui va être remplacée et puis il y a des travaux de zonage radiologique, des travaux d'ascenseur pour monter les échantillons qui sont prévus. »

Madame LAUQUE : « D'accord, on attend la suite avec impatience, merci. »

Madame GOURC : « Pour revenir à la station d'échantillonnage, donc là on parle du capotage des postes de travail, mais est-ce qu'on va travailler par exemple sur le poste de travail au niveau du recerclage des fûts ? »

Monsieur BECT : « Là vous rentrez dans le détail, je ne sais pas. »

Madame GOURC : « Et est-ce qu'on pourra avoir une présentation un petit peu plus poussée ? »

Monsieur BECT : « Je répondrai à votre question. »

Ok, donc les résultats financiers avec les coûts cash et les coûts d'activité. Sur les coûts cash, donc on a des moins et des plus, on a à la fois des prévisions de congés payés en moins, des retards de recrutement, des primes d'intéressement, des déchets, des réactifs d'énergie qu'on a consommé en moins et qui sont liés en fait à ce qu'on n'a pas produit. On a des coûts supplémentaires au niveau de la maintenance principalement et puis des pièces notamment l'échangeur et on a aussi les coûts qui ont augmenté au niveau du service industriel au niveau des contrats SUEZ et ORANO DS, au niveau des mobilisations des citernes, au niveau du surcout médical, et puis on a des coûts un peu moins important au niveau des services généraux et puis on a des coûts d'APS de projets sommaires qui sont un peu plus important de l'ordre de 5000€.

Madame GOURC : « Quand on dit un surplus surcout médical, c'est quoi, c'est pour les prélèvements ? »

Monsieur BECT : « Non, c'est les frais que nous refacture le CSP santé. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « SUEZ, c'est plus 300 000 € ? »

Monsieur BECT : « Oui, c'est principalement par rapport au contrat, c'est le coût des réactifs nécessaires au traitement des eaux pluviales, en fait quand on fait le budget, on prévoit une certaine quantité d'eau pluviale et il a beaucoup plus plu. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Quand il pleut plus, ça nous coûte plus cher. »

Monsieur BECT : « Oui, puisqu'on traite les eaux pluviales. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Les eaux pluviales en fait, c'est les eaux pluviales du site ou des bassins ? »

Madame WILLEMIN : « les deux sont traitées. »

Monsieur PEREA : « Qu'est-ce qu'on peut y trouver dedans ? »

Madame WILLEMIN : « De l'uranium. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Quand il y a un épisode ? »

Monsieur BECT : « Si il y a de gros épisodes Cévenols, et on dépasse l'ouvrage de répartition qui permet de retenir 7000m<sup>3</sup>, donc en fait les premières eaux sont retenues et après il y a un système de surverse qui permet de rejeter le reste pour pas qu'on inonde, ça c'est pour les gros épisodes Cévenols, pour le reste, pour les pluies courantes on traite l'ensemble des eaux pluviales. »

Monsieur PEREA : « Donc ce qu'on peut retrouver c'est du passif. »

Monsieur IGLESIAS : « Tout est redirigé vers les bassins, sur la plateforme industrielle, tous les rejets, ça passe en premier par les BIOS et c'est rejeté. »

Madame WILLEMIN : « Ou alors ça peut être traité en direct si vraiment il y a des épisodes Cévenols. »

Monsieur BECT : « Vous avez un zoom sur les coûts de maintenance qui explique l'écart entre les budgets et notamment zoom sur les supplémentaires, à la fois l'augmentation de la part forfaitaire, hors forfaitaire, l'arrêt d'été, l'arrêt d'hiver n'avait pas été planifié au budget. Vous êtes sur la maintenance vous avez 3,4 avec des plus et des moins et donc le zoom vous avez l'augmentation de la part forfaitaire, on a renforcé les équipes d'ENGIE, vous avez un peu plus de hors forfait où on va retrouver les montages d'échafaudage quelque chose comme ça, lié à la nature de l'activité. Vous avez 2 millions qui sont liés au renfort pour l'arrêt d'été 2020 pour résorber le passif, vous avez l'arrêt d'hiver qui n'était pas planifié au budget, on l'a réalisé donc on est en écart sur le budget par rapport à l'arrêt d'hiver, vous avez du hors contrat, vous avez des coûts de pièces supplémentaires... »

Monsieur PEREA : « Cela vous va bien ENGIE. »

Monsieur BECT : « Je vous ai dit qu'on allait mettre en place des suivis trimestriels pour prendre des décisions fin 2021. »

Monsieur PEREA : « Par contre, il y a quelque chose qui est choquant parce que dans les 3,4 millions d'euros, c'est que des frais de personnels ? De la prestation ou il y a des pièces dedans ? »

Monsieur BECT : « Les pièces vous les avez là, elles sont identifiées, c'est 0,6. »

Monsieur PEREA : « Vous vous rendez compte la masse salariale sur le site, pour 200 salariés sous statut Orano, est de 11 millions d'euros environ, ce qui veut dire qu'en gros 3,4 millions, ça représente 30% soit environ 70 salariés. »

Monsieur BECT : « Dans les 7,3 millions on n'a pas que de la masse salariale. »

Monsieur PEREA : « Je parle des 3,4 millions d'euros qui correspondent aux frais de personnel d'Engie. »

Monsieur BECT : « Mais puisqu'on a été totalement transparent quand vous faites la bascule entre 25 et 33 ETP, ce qui fait 8 ETP, la période vous la connaissez et vous connaissez le surcout donc vous pouvez déduire le coût moyen d'un agent et demi. »

Monsieur PEREA : « Vous vous rendez compte que nous, on pourrait en avoir plus du double sous statut Orano Cycle. »

Monsieur BECT : « Je pense qu'on est un peu plus en masse salariale. »

Monsieur PEREA : « On est à combien monsieur le RH ? »

Monsieur GUINGAND : « De mémoire on est à 12, 13 millions. »

Monsieur PEREA : « 30% de 12 millions d'euros correspondent à 3,6 millions d'euros. »

Monsieur BECT : « Il n'y a pas les provisions de congés payés et autres AMS, repos... »

Monsieur GUINGAND : « Non, c'est juste la masse salariale. »

Monsieur GRANIER : « Quand on parle masse salariale, c'est brut et charges comprises ? »

Monsieur GUINGAND : « C'est brut chargé mais effectivement sans prise en compte de tout ce qui est provision CET, congés payés, RTT. »

Monsieur GRANIER : « C'est cher la sous-traitance ! »

Monsieur BECT : « Sur les coûts en cash, ils sont moins importants principalement lié au fait des provisions de déchets qu'on n'a pas fait lié à l'arrêt d'activité. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Monsieur GUINGAND pour votre information, ou alors on n'a pas le dernier exercice, on est à 10 millions 300000. »

Monsieur GUINGAND : « C'est le brut non chargé. »

Monsieur BECT : « Sur les projets, une synthèse sur les différents projets, donc sur l'Hydrofluoruration, l'enjeu 2021 ça va être les études de ventilation et de confinement sur TEA ça va être la reprise du chantier qu'on devrait pouvoir reprendre après le délai de 4 mois d'instruction du permis de construire à compter de la semaine prochaine, sur la récup on a deux enjeux, le premier c'est de réaliser les travaux qui sont nécessaires au fonctionnement de l'atelier UO2 et donc ça c'est la Dénox et la partie vidange et le deuxième enjeu pour la récup c'est de définir le contenu des travaux qu'on souhaite faire pour le projet de rénovation de la récupération. L'atelier O2 on doit entamer des essais phase 2 courant 2021 et les essais phase 3 démarreront en 2022 et puis tout à l'heure vous me posez une question sur TDN, TDN on est arrivé au bout fin 2020 de l'APD, donc on profite du contentieux pour étudier effectivement des solutions alternatives mais pour l'instant il n'y a pas de décisions prises sur un changement de procédé et donc on lancera la réalisation quand les contentieux juridiques, notamment les appels à la Cour Administrative de Marseille seront passés contenu des enjeux financiers du projet. »

Monsieur IGLESIAS : « Par rapport à la NVH, quand est-ce que vous pourrez nous présenter quelque chose de concret avec le bâtiment et les effectifs associés ? »

Monsieur BECT : « Fin du premier trimestre je pense, mars avril à peu près. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Aujourd'hui c'est quoi votre vision par rapport à l'exploitation, comment est-ce que vous comptez exploiter ? »

Monsieur BECT : « Pour l'instant ma vision personnelle elle n'est pas partagée et je laisse les équipes travailler et à me proposer une solution. »

Monsieur IGLESIAS : « On vous demande ça parce qu'il commence à y avoir beaucoup de bruits de couloir, beaucoup de chiffres qui sortent. »

Monsieur BECT : « Oui c'est un statut ORANO Chimie-Enrichissement beaucoup de chiffres auxquels, on a une action effectivement à faire valider à la direction générale l'organisation, alors je ne sais plus quand elle est dans le master plan si c'est février ou mars mais en tout cas quand on l'aura fait validé à la direction générale, on pourra revenir vers vous, pour l'instant les chiffres moi je n'en ai pas vu. »

Donc là après slide par slide, PERLE-CERS vous avez un zoom sur chacun des projets avec à la fois des réalisations 2020, les objectifs 2021. »

Monsieur IGLESIAS : « Excusez-moi parce que je vous ai coupé, la rénov/récup ? »

Monsieur BECT : « La rénov/récup, l'enjeu 2021 c'est de définir le contenu des travaux qu'on veut faire pour la récup, donc ça cela passe par deux choses, ça passe par avoir une vision claire des campagnes qu'on veut faire à l'avenir à la récup, parce que la récup sert à la fois à traiter la partie boucle fluo, il y a le traitement du passif qui est présent sur MALVEZY, potentiellement on pourrait offrir un service pour traiter du passif qui est présent sur le TRICASTIN, notamment les KDU qui ont été produits par les EMC, donc en fait, première étape c'est de se mettre d'accord sur c'est quoi le plan de charge de la récup et puis en fonction de derrière chiffrer les travaux qu'il faut faire. »

Monsieur IGLESIAS : « Du coup ça pourrait en relation directe avec NVH ? Par rapport justement qu'on fusionnait la Dénox .... on profitait de TDN »

Monsieur BECT : « Sur l'organisation vous parlez ? »

Monsieur IGLESIAS : « Sur tout autant matériel que organisationnel ! »

Monsieur BECT : « Sur la partie matériel, il y a une partie commune...

Monsieur MORGAN DE RIVERY remplace le secrétaire monsieur PEREA.

La partie qui est appelé Dénox Disso et NVH à la Récup, c'est effectivement la mise en place, à gauche quand vous rentrez dans la Récup, du poste de vidange et quand on a vendu le projet UO2, ça s'accompagne de la mise en place du Dénox pour réduire les gaz à effet de serre. Donc ça c'est la partie qu'on va réaliser en 2021, puisque celle-là il faut qu'on l'ait fin 2021 pour pouvoir faire les essais de l'atelier UO2 en 2022 et après en parallèle il y a une autre réflexion sur la partie campagne, sur la boucle fluo, en fait on a incorporé une verrue dans la Récup pour l'UO2 et après il faut qu'on traite tout ce qui reste autour. Je passe vite mais vous avez vu les slides, on vous a proposé un zoom sur chacun des projets étant donné qu'on est à la bascule de 2020/2021 ça remet en perspective à la fois ce qu'on a réalisé et ce qu'on va faire.

#### **Point COVID :**

Donc à notre connaissance, les informations qui ont été remontées par voie managériale font état d'une personne atteinte du COVID au niveau du personnel ORANO CHIMIE ENRICHISSEMENT et de zéro personne au niveau des entreprises au jour d'aujourd'hui à l'instant T. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Suite au cas COVID vous avez fait une enquête par rapport aux cas contacts ? »

Monsieur BECT : « Cela c'est l'infirmerie qui le gère, il y a systématiquement une enquête sur les cas contacts oui. Sur le cas COVID qu'on a eu il y a eu une enquête qui a été faite, il y a eu une personne qui a été mise en éviction, pas parce qu'elle était cas contact, mais parce qu'on était plus dans le domaine de la rassurer puisqu'on n'était pas dans le critère de je reste à moins d'un mètre au-delà d'un quart d'heure, néanmoins la personne est inquiète donc c'est l'infirmerie qui a géré le sujet en direct. Maintenant l'ensemble de l'analyse COVID est gérée, contrairement au premier confinement où il pouvait y avoir des réunions avec l'ensemble des directions de sites, aujourd'hui c'est l'ensemble du corps médical qui a pris le sujet de suivi COVID. Au premier confinement la direction générale avait des réunions tous les jours avec chaque site industriel du groupe aujourd'hui c'est à l'ensemble des équipes du Pr LAROCHE qui font le bilan des cas COVID et qui remontent les cas COVID sur chacun des sites et qui analyse le taux d'incidence de chacun des sites.

#### **Point RH :**

Monsieur GUINGAND : « Au niveau des effectifs on finit l'année à 241 salariés inscrits, en terme d'ETP on était à 208,78, on avait 16 salariés en congé fin de carrière et un total de 2 intérimaires, je passe rapidement sur la semaine suivante, c'est la même chose. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Comment on explique le passage de 213 à 208 ? »

Monsieur GUINGAND : « Du 213,78 à 208,78 ? Cela doit être dû à la fois aux intérimaires et également je pense qu'il y a eu un passage en congé fin de carrière où on passe de 15 à 16 donc ça compte pour 1 de moins. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Les chiffres vous les arrêtez au 1<sup>er</sup> décembre ? »

Monsieur GUINGAND : « Au 31 décembre. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Mais en septembre on était 216 et on passe à 208, 8 de moins. »

Monsieur GUINGAND : « On a aussi un impact des arrêts longue maladie, les longues maladies ne rentrent plus dans la comptabilisation, il y a un licenciement mais ce qui impacte le plus fortement c'est les arrêts longues maladies sur les ETP. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Et il y a eu aussi un licenciement pendant la période des suspensions de contrat ! »

Monsieur GUINGAND : « Cela ne s'est pas réglé comme ça, d'ailleurs il y a une erreur le motif n'est pas économique mais personnel. »

Madame LAUHLE : « Les salariés qui sont en longue maladie, vous comptez les remplacer ou pas ? On s'est quand est-ce qu'ils vont revenir ? »

Monsieur GUINGAND : « Il n'y a pas pour le moment de pistes pour les remplacer et après il faut nous faire remonter, on peut étudier toute proposition en terme d'intérim notamment. »

Monsieur BECT : « On traite au cas par cas, ça dépend de la durée de l'absence, il faut faire remonter au chef de poste. »

Monsieur IGLESIAS : « Par rapport aux ETP, vous parlez d'intérimaires, inscrits, 2, est-ce que c'est vrai que vous pensez, que vous avez acté de mettre des intérimaires à la vidange ? »

Monsieur BECT : « Oui, je pense que la question que vous évoquez, c'est une discussion qu'on a eu en réunion de chef de poste sur le fait de remplacer des absences longues durées par des intérimaires. »

Monsieur IGLESIAS : « Le pourquoi du comment je ne sais pas, c'est juste une question de deux intérimaires à la vidange. »

Monsieur BECT : « Non, ce n'est pas deux intérimaires à la vidange, on a remplacé dans une équipe, on a recruté un intérimaire, compte-tenu du champ d'intervention des intérimaires, le plus simple c'est de les mettre à la vidange. »

Monsieur GUINGAND : « Par rapport à la formation, c'est plus rapide. »

Monsieur BECT : « Il est sur le point d'arriver. »

Monsieur GUINGAND : « Il arrive le 21. »

Monsieur IGLESIAS : « Donc vous intégrez un intérimaire à la vidange, on n'est pas au cœur des métiers-là ? »

Monsieur BECT : « On remplace quelqu'un qui est inapte à son poste. »

Monsieur PEREA : « Pourquoi vous n'avez pas fait un CDD ? »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Cela ne s'est jamais fait des intérimaires en 5x8 ! »

Monsieur BOUCHAMA : « On a toujours pris des CDD ! »

Monsieur BECT : « Cela c'est peut-être de ma faute, c'est moi qui est proposé cette solution. »

Monsieur IGLESIAS : « Non mais sur les cœurs de métier ça ne devait pas être un intérimaire ! Cela devait être à minima un CDD mais avec la charge de travail qu'il y a, les embauches qu'il va y avoir dans le futur, je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas un CDD sur la vidange. On va investir de l'argent sur quelqu'un, sur les temps de formation, en sachant que il va partir et après on se retrouve comment à la fin, à moins 1 ? »

Monsieur BECT : « Non puisqu'à la fin le salarié qui est malade peut peut-être revenir sur son poste. »

Monsieur IGLESIAS : « Mais aujourd'hui personne ne peut dire que le salarié va revenir ! »

Monsieur GUINGAND : « Concernant le bilan des AI, donc je vais vous représenter ce que je vous ai présenté le mois dernier en application de l'article du dispositif conventionnel, donc 3.7, 3.10, c'est plutôt clair sur les données qu'on vous communique. »

Madame FELTRIN-POUGET : « Comment on explique l'écart d'augmentation moyenne entre les hommes et les femmes 20.6 en moyenne pour les hommes et 20.20 pour les femmes. »

Madame LAUHLE : « Par contre dans ce tableau les 11 femmes qui sont concernées, est-ce que se sont celles que des AI internes ou est-ce qu'il y a eu des AI + celles qui ont eu le rattrapage du bilan égalité ? »

Monsieur GUINGAND : « Non, là on ne parle que des AI, l'enveloppe égalité pro c'est une autre enveloppe, je vais analyser pourquoi on a un écart, je vais détailler. »

Monsieur PEREA : « Il y a l'histoire de la fréquence mais il faut regarder le pourcentage côté augmentation moyenne. Encore une fois si on n'intègre pas le salaire moyen mini et maxi par coef, cela ne veut rien dire. On vous avait demandé de l'intégrer depuis plusieurs mois, comme on le faisait avant, c'est plus parlant, là ça ne veut absolument rien dire. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Il y a la disparité au sein des OETAM. »

Monsieur BECT : « Elle date de la dernière fois cette question ? La disparité des OETAM ? »

Monsieur PEREA : « Non mais le salaire médian. »

Monsieur GRANIER : « Le mini / maxi on l'avait demandé. »

Monsieur PEREA : « Cela fait des mois qu'on le demande. »

Monsieur GUINGAND : « Cela ne fait pas parti des données qu'on communique dans le cadre du dispositif conventionnel. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Vous n'êtes pas obligé de le communiquer, mais vous pouvez le faire si vous en avez la volonté. »

Monsieur GRANIER : « Avant la BDES, on avait de bien meilleures données. »

Monsieur PEREA : « Quand il y avait l'accord évolution des carrières, tout était transparent. »

Monsieur GUINGAND : « Les salaires moyens vous les aurez avant les un an, vous aurez des données au banc de la filière NAO, en préambule des NAO filiale les données seront au banc d'ORANO CE. »

Monsieur GRANIER : « Elles seront au banc d'ORANO CE quand, puisqu'on a la première réunion lundi ? Ce week-end ? Non je pense qu'on n'aura pas les chiffres. »

Monsieur SEVENIER : « Ce qu'on peut retenir, c'est que la communication faite par la direction se limite aujourd'hui à ce qui est prévu dans le dispositif conventionnel, il est dommage, on aurait pu espérer avoir d'avantage parce que si étant il y a des chiffres qui étaient des chiffres supplémentaires qui ont été communiqué à la première réunion du bilan NAO et en conclusion CFE-CGC a pu observer qu'il y avait quand même une répartition qui était un petit peu atypique par rapport aux autres sites et donc la CFE-CGC a donc pu croire qu'avec le nouveau directeur il y ait une politique salariale qui soit à minima différente. »

Monsieur PEREA : « En clair ça veut dire quoi, c'est à la tête du client ? »

Monsieur GUINGAND : « La distribution atypique si je ne m'abuse, elle a été relative aux cadres ? J'ai posé un peu le sujet, effectivement cela peut s'expliquer par le nombre de mouvement qu'on a pu avoir sur cette population sur MALVEZY, à savoir qu'on a eu 4 départs de cadres, de mémoire, sur le premier semestre 2020, essentiellement pour des congés fin de carrière et on a eu 2 arrivées de cadres également sur le deuxième semestre 2019 et par conséquent, c'est des salariés pour lesquels il n'a pas toujours forcément été décidé d'AI, d'où la distribution plus faible que les autres sites et comme il l'a été dit, effectivement on a encore une fois que 19 cadres donc à partir du moment où on a des mouvements sur cette petite population, aussi faibles soient-ils, ça a un impact sur la distribution forcément qui est plus importante que quand on a 500 cadres sur d'autres sites. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Hier, il a eu une réunion de bilan où étaient invitées les organisations syndicales et justement cela avait déjà été le cas dans la réunion de bilan de l'année précédente où c'est vraiment une spécificité de MALVEZY, c'est de donner des très très grosses enveloppes d'augmentations à quelques cadres au détriment des autres, l'année dernière il y avait un taux de distribution qui était aux alentours de 65%, les cadres qui n'avaient pas été augmentés et cette année on retrouve à peu près ce chiffre, 71%. Donc voilà, c'est une politique qui est mise en place sur MALVEZY, après nous ce qu'on peut constater, c'est qu'à l'intérieur des OETAM il y a effectivement une différence d'augmentation entre les hommes et les femmes et on peut constater aussi une différence d'augmentation entre les ingénieurs et cadres et les OETAM. »

Monsieur BECT : « Il faut juste avoir en tête que les ingénieurs et cadres ne bénéficient pas des augmentations générales. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Oui, si vous rajoutez 1% cela fait toujours 2,50 et 2,50% d'un salaire moyen à 2500€ ce n'est pas la même chose que 3,30% d'un salaire moyen à 4000€. Voilà donc cette politique, pour nous, cette politique qui est menée depuis plusieurs années maintenant, et ça ce n'est pas spécifique à MALVEZY, c'est spécifique à AREVA NC qui est devenue ORANO CYCLE et maintenant une autre filiale, cette politique consiste à creuser les écarts entre les salariés qui ont les plus faibles salaires au départ et les salariés qui ont les plus gros salaires au départ. Donc c'est mathématique, si vous continuez cette politique, vous allez creuser les écarts et ça va vous péter à la gueule et ça risque peut-être de vous péter à la gueule plus tôt que prévu. J'espère que le message il est passé. »

Monsieur PEREA : « Et après on nous suspend les contrats de travail ! »

Monsieur GRANIER : « Nous ce qu'on a reproché hier et ce qu'on reprochera toujours, c'est une politique qui est amenée donc chez AREVA NC qui a suivi avec ORANO et on voit la différence aujourd'hui avec la politique salariale par exemple du groupe EDF puisque nos petits copain d'AREVA NC sont partis chez EDF et depuis qu'ils sont partis, depuis 4 ans, ils ont une politique salariale qui est appliquée bien différente de la nôtre, à savoir que les augmentations générales sont favorisées alors que chez nous on favorise les AI au détriment d'augmentations générales, eux encore ils viennent de signer 1,5 % d'augmentation générale, ils ont eu 1,8% l'an dernier je crois. Nous on est bien loin de ça, ce qui crée des tensions entre les gens parce qu'il y a ceux qui ont eu des augmentations, il y en a qui ont des grosses, il y en a qui ont des petites, il y en a qui n'en n'ont pas. On a de plus en plus de tension de salariés, de jalousies et ça c'est vrai qu'un jour ça va nous péter à la gueule, je suis d'accord, c'est vrai qu'un jour les gens pousseront pour régler un peu ces problèmes, on y va

droit avec une telle politique. Là Mathieu s'en va, peut-être que ça va changer avec les dieux qui partent, on peut espérer une nouvelle vague. »

Monsieur GUINGAND : « Monsieur BOUCHAMA, on fait une suspension de séance ? »

Monsieur BOUCHAMA : « Oui. »

Monsieur BECT : « On reprend, on passe au slide suivant ou vous avez des commentaires sur celui-ci ? »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Quand est-ce qu'elle sera mise à jour la BDES ? Parce que là je crois qu'on a que le dernier tableau, c'est 2019, on va avoir les chiffres de 2020 là ? »

Monsieur GUINGAND : « Oui, je vais demander à TRICASTIN, c'est TRICASTIN qui gère, je vais demander à TRICASTIN de vous communiquer la date de mise à jour. »

Monsieur GRANIER : « Concernant ce tableau, à priori, hier en regardant les tableaux justement au niveau ORANO CYCLE on n'avait pas tout à fait le même nombre pour MALVEZY, apparemment il y avait un changement de qualification côté femmes, il y avait 15 hommes et 1 femme et là on a 16 hommes. »

Monsieur GUINGAND : « Changement de qualif ? »

Monsieur GRANIER : « Oui, c'est bizarre. »

Monsieur BECT : « Ils viennent du même endroit. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Juste pour l'information du CSE, on était à la conversion à TRICASTIN et les opérateurs nous ont dit qu'en fait la grève elle était le fait d'une dizaine de salariés, c'est les informations qui circulent. »

Monsieur PEREA : « C'est la direction qui maîtrise sa communication. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Alors, pourcentage d'augmentations. »

Monsieur BOUCHAMA : « Ce n'est pas comme ça qu'était posée la question. La question elle était : « Nombre de salariés augmentés par service ; augmentés d'affilés 2, 3, 4, 5 ans et au-delà ; non augmentés depuis 2, 3, 4, 5 ans et au-delà ; sans compter la question sur la part d'élus concernée en fonction du syndicat ». Ces réponses-là moi je ne les ai pas vu passées. »

Monsieur GUINGAND : « La réponse que je vous ai faite, c'est qu'on a un article 3.7.3.2 de notre dispositif conventionnel qui permet de communiquer sur la base de ce que je vous ai communiqué. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Moyenne d'augmentation hors AG. »

Monsieur BOUCHAMA : « Vous ne répondez pas à la question qui est posée. »

Monsieur GUINGAND : « Ce n'est pas prévu par le dispositif conventionnel qui a été signé monsieur BOUCHAMA. »

Monsieur PEREA : « Il y a 5% qui n'ont pas été augmentés en 5 ans ? »

Monsieur GUINGAND : « Non, c'est le pourcentage moyen d'augmentation sur 5 ans. »

Monsieur PEREA : « Par catégorie ! Ce n'est pas du tout la question alors ! »

Monsieur BOUCHAMA : « Cela n'a rien à voir avec la question qui a été posée ! »

Monsieur GUINGAND : « Oui, c'est ce que je vous dis monsieur BOUCHAMA, on a un dispositif conventionnel sur ce qu'on communique, c'est sur cette base-là que je vous communique les chiffres que je vous expose aujourd'hui et qu'on vous a exposé le mois dernier. »

Monsieur GRANIER : « Cela ne nous amène pas grand-chose, ça donne quelques données mais par rapport aux réponses c'est creux, ça ne nous aiguille pas du tout. »

Monsieur GUINGAND : « Je pense que c'est des choses qu'il faudra aborder au moment où le dispositif conventionnel devra peut-être être revu, je ne sais pas moi, on a un accord en fait qui a été signé et qui gère cette partie-là, moi j'applique effectivement l'accord. »

Monsieur IGLESIAS : « Qu'est-ce qui vous empêche d'aller au-delà ? Légalement rien ne vous empêche d'aller au-delà ? »

Monsieur GUINGAND : « Simplement, c'est l'accord qui nous règle d'une part, d'autre part encore une fois, on fait partie d'un groupe et à partir de là, on se doit de communiquer de la même manière à mon sens. »

Monsieur IGLESIAS : « Donc on demandera les mêmes choses qu'à TRICASTIN, on va tout demander sur MALVEZY, mais tout, on est habitué au mauvais, on va demander le bon. A deux poids deux mesures monsieur GUINGAND, c'est ce que vous venez de dire ! Cela peut être très dangereux parce que vous savez très bien que chaque entreprise à ses spécificités, je ne pense pas que ce soit déraisonnable la demande que les OS viennent de demander quand même !

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Donc ingénieurs et cadres, ça c'est sur MALVEZY ? »

Monsieur GUINGAND : « Oui, c'est sur MALVEZY. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Donc on parle bien du salaire de base ? »

Monsieur GUINGAND : « Oui, on parle du salaire de base. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Le salaire de base d'un ingénieur et cadre augmente de 13,13% en 5 ans en moyenne et donc si on prend celui des techniciens, il augmente de 4,72% auquel il faut quand même rajouter les AG, donc les AG, nous on a fait le bilan, en 2016 c'était 0%, en 2017 c'était 1%, en 2018 c'était 0,7%, en 2019 c'était 0,6% et en 2020 1%, ce qui fait à peu près 3,3%. Donc si on les cumule aux 4,72%, ça fait 8%. Donc un technicien sur 5 ans a vu son salaire, en moyenne, évoluer de 8%, quand celui d'un ingénieur et cadre de 13,13%. Vous êtes d'accord, ils n'ont pas le même salaire de base à la base ! Et donc encore une fois votre politique creuse les écarts. »

Monsieur GRANIER : « Et encore ! Ce n'est qu'une moyenne ! Cela veut dire qu'il y en a la moitié qui est en dessous ! »

Monsieur PEREA : « Il y a un élément dans les 13,13%. »

Madame FELTRIN-POUGET : « Le nombre de jour dans les contrats de travail. »

Monsieur PEREA : « Il y a le forfait jour qui a été modifié pour certains. »

Monsieur GRANIER : « Le passage de 203 jours à 215 jours, ils y sont dedans ? »

Monsieur PEREA : « Oui, mais ce n'est pas tout le monde ! »

Monsieur GUINGAND : « Le salaire de base, l'année suivante, a augmenté du coup ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Pour moi c'est hors les 6%. »

Monsieur GRANIER : « Pour moi aussi. »

Madame WILLEMIN : « Et les mobilités des cadres qui arrivent sur site ? Leur pourcentage d'augmentation il est dedans aussi ? Est-ce qu'on pourrait le décorer ? »

Monsieur GRANIER : « Moi je pense que ça n'y est pas, parce qu'en on regarde en moyenne, c'est environ 2% par an, ça ne passe pas puisque la plupart ici ont eu 6,71% puisque la plupart sont passés de 203 jours à 215 jours, donc ça ne peut pas y être ! »

Monsieur GUINGAND : « Je vais le regarder. »

Monsieur BOUCHAMA : « Je suis sur l'article là, 3.7.3.2 et je lis : « Statistiques concernant la ventilation des effectifs de l'établissement entre les catégories professionnelles d'une part ingénieurs et cadres, d'autre part OETAM, en fonction de la fréquence d'augmentation individuelle, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans et plus, en distinguant les salariés en leur âge normal et les horaires postées. » C'est bien en relation avec la question qui est posée ? »

Monsieur GUINGAND : « Vous êtes dans quel paragraphe ? Vous êtes dans les documents remis ? »

Monsieur BOUCHAMA : « 3.7.3.2, avant la révision salariale, nous sommes avant la révision salariale puisqu'il va y avoir les NAO qui vont débiter ! »

Monsieur GUINGAND : « Aux bancs de la filiale puisque là ce sont des documents qui vont être communiqués en amont de la réunion de négociation qui a lieu la semaine prochaine. »

Monsieur PEREA : « Mais qu'est-ce c'est qui vous empêche localement de les donner ? »

Monsieur GUINGAND : « Je ne vais pas le donner localement avant le début des négo aux bancs de la filiale. »

Monsieur PEREA : « Et après on ne peut plus parce qu'il y aura eu la révision ! »

Monsieur BOUCHAMA : « Exactement ! »

Monsieur GUINGAND : « Ce sera communiquer, encore une fois, aux négociateurs, la semaine prochaine à la réunion 1 de la semaine prochaine. »

Madame FELTRIN-POUGET : « Ce sera bien aux bornes d'ORANO du CE, ça veut dire qu'on n'aura pas, de toute façon, de distinguo par rapport à ça ! »

Monsieur GUINGAND : « A ma connaissance oui, aux bornes d'ORANO CE. »

Monsieur BOUCHAMA : « Ce n'est pas écrit que c'était aux bornes de l'entreprise, ou de l'établissement, ou du groupe de machin ! Il n'y a pas écrit que vous ne pouvez pas ! Donc ça veut dire que vous pouvez ! »

Monsieur GUINGAND : « Ce que je dis monsieur BOUCHAMA, c'est que ce sera fait au moment de la première réunion de négociation. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « C'est quelle page du dico s'il vous plaît ? »

Monsieur BOUCHAMA : « Page 54. »

Monsieur GRANIER : « Ce qu'il y a d'embêtant dans cette affaire, c'est que pour que l'indice soit présenté à TRICASTIN, ça veut dire que vous vous avez alimenté le RH de TRICASTIN, donc ces chiffres vous les avez ! »

Monsieur GUINGAND : « Je n'ai pas ces chiffres, moi je ne gère pas la paye globale ! »

Monsieur GRANIER : « Donc c'est tiré, c'est eux-mêmes qui tirent ça de là-bas ! »

Monsieur GUINGAND : « Mais bien sûr ! »

Monsieur GRANIER : « On les demandera avant d'attaquer lundi après-midi. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Donc c'est chaque année, la direction de chaque établissement, communique au Comité Social Economique d'Etablissement, on ne parle pas des organisations syndicales

d'accord monsieur GUINGAND, et aux organisations syndicales présentent dans l'établissement les informations suivantes :

- Avant la campagne de révision salariale, indication pour chaque échelon ou coefficient des salaires de base minimum moyen et maximum de l'établissement ; pas de la société, on s'en fout ; avec indication du nombre de salarié concerné ;
- Statistiques concernant la ventilation des effectifs de l'établissement entre les catégories professionnelles d'une part, ingénieurs et cadres, et d'autre part ETAN en fonction de la fréquence d'augmentation individuelle, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans et plus, en distinguant salariés en heures normales et salariés postés ; Ces statistiques seront remises ; d'accord ; en septembre de chaque année, après la campagne de révision salariale.

On en a besoin quand même nous, il y a les NAO qui démarrent on a besoin d'avoir des éléments quand même.

Je pense que là on est après la campagne salariale ; Moi ça je le lis et c'est le nouvel accord qui a été signé, le nouveau dico ORANO CE. C'est article 3.7.3. »

Monsieur PEREA : « On va y arriver, un jour mais on ne sait pas quand ! »

Monsieur GUINGAND : « Je vais prendre l'accord avec le TRICASTIN et j'appliquerai cet accord. »

Monsieur PEREA : « Le problème c'est que madame VIGIER, elle autorise sur le TRICASTIN et pas ici. »

Monsieur GUINGAND : « Je le ferai très rapidement. »

Monsieur BOUCHAMA : « C'est un accord ! C'est écrit noir sur blanc ! »

Monsieur PEREA : « Et après on nous parle du dialogue social, ça sert à quoi ? »

Monsieur GUINGAND : « On peut passer au point suivant ? »

Donc il y avait une question concernant le laboratoire avec : « Quel est l'effectif nominal du laboratoire en période de production ? »

Sur ce sujet-là, à ma connaissance il y a un travail qui a été effectué lors des tables rondes avec une restitution au service concerné. Pour mémoire en fait, il y a eu une titularisation en CDI en janvier 2020, si on refait un peu l'historique. Actuellement on a un intérimaire en renfort, il y en avait deux sur la fin de l'année en renfort. Ce qui avait été dit également c'est que la charge serait à relier au tonnage d'uranium, d'UF4 produit, donc là effectivement on est en période de ramp-up par rapport à ce tonnage et en clôture, ce que je peux dire, c'est qu'au regard de la nouvelle exploitation de NVH, il est prévu à un moment donnée, effectivement d'intégrer une personne de plus au laboratoire. »

Monsieur BOUCHAMA : « Pareil ça ne répond pas à la question ! On vous demande l'effectif nominal ! C'est un chiffre ! »

Monsieur GUINGAND : « L'effectif nominal c'est par rapport à un tonnage. »

Monsieur IGLESIAS : « Là vous avez un tonnage, 11000 tonnes ! 2021. »

Monsieur GRANIER : « Vous savez, la question on vous la pose, on veut savoir au laboratoire quel est l'effectif normal 2020, la question est claire ! »

Monsieur IGLESIAS : « Sur un plan de charge de 11000 tonnes ! »

Monsieur BOUCHAMA : « Les questions sont claires mais vos réponses sont toujours à côté. »

Monsieur GRANIER : « C'est vrai que pendant 3 ans on a eu une baisse de charge, je veux bien, mais il va bien falloir repartir sur des chiffres valides. »

Madame GOURC : « Actuellement ils sont combien au labo ? »

Monsieur GUINGAND : « Ils sont 8. »

Madame GOURC : « Et avec la charge de travail qu'on prévoit, 8 ce serait toujours pareil ou on augmenterait ce chiffre ? »

Monsieur GUINGAND : « Actuellement on a un intérimaire. »

Madame GOURC : « Donc ça fait 9. Et avec 9 personnes vous pensez qu'on a assez de personnel pour répondre à la demande de la production ? »

Monsieur GUINGAND : « Encore une fois, on n'est pas en condition non plus de production haut nominal de l'usine, donc en théorie je ne peux pas vous répondre. Il faut laisser je pense, à l'organisation actuelle le temps de fonctionner en attendant de voir que la charge monte. »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui il est prévu de compléter l'effectif actuel avec des intérimaires, en parallèle on se pose la question de la future charge de travail à long terme du laboratoire, c'est une politique de gestion des compétences et d'emploi. Aujourd'hui on a un intérimaire au laboratoire et il est prévu d'en recruter un deuxième sur le secteur du laboratoire, en parallèle sur la charge du travail et à long terme, on regarde l'impact aussi du démarrage de l'atelier UO<sub>2</sub> et sur le travail de l'atelier UO<sub>2</sub> pour trouver des perspectives à plus long terme ; peut-être que ça conduira à embaucher les intérimaires, je ne sais pas, ça c'est le management du laboratoire qui le décidera en fonction de la compétence du salarié. »

Madame GOURC : « Vous dites un supplémentaire, ce serait à partir de quand ? »

Monsieur BECT : « Effectivement quand on a identifié le candidat, quand on a les compétences et quand le management a fait les entretiens. »

Madame GOURC : « Donc vous avez déjà ouvert et vous êtes déjà en recherche ? »

Monsieur BECT : « De mémoire, je ne sais plus où en étaient les recherches, mais c'est un sujet dont on a parlé pas plus tard que la semaine dernière, je suppose que les équipes de Thomas et celles de Stéphanie se sont mis en relation, si ce n'est pas fait cela ne va pas tarder ! »

Monsieur BOUCHAMA : « Et puis à un moment, vous prenez des intérim, des intérim, des intérim, un, deux et peut-être un troisième, à un moment il faudra penser mettre une personne à statut ORANO. »

Monsieur BECT : « Quand on aura une vision à long terme de la charge de travail, c'est ce qu'on fera ! Thomas vous a déjà répondu qu'en fait on a prévu de faire à minima 1+1 au laboratoire au moment du démarrage NVH, après, la charge de travail, il y a la charge de travail aujourd'hui, il y a la charge de travail de demain et effectivement aujourd'hui la solution intérim permet une certaine souplesse et notre vocation ce n'est pas d'avoir des intérimaires sur le site. »

Madame WILLEMEN : « A la production minimale UF<sub>4</sub> il nous en manque un et avec NVH il en faudra probablement un aussi. »

Madame LAUQUE : « Vanessa pour le laboratoire, moi ce que je peux dire, c'est bien d'avoir des intérimaires temporairement, cela résous peut-être le problème temporairement et je n'en suis pas sûre, parce que ce qu'il faut savoir c'est que les salariés ont des habilitations à acquérir avant d'être opérationnels en poste de travail, donc ça veut dire que pour des salariés intérimaires comme ce qu'il s'est passé là en fin d'année, c'est qu'en fait ces salariés-là n'ont pas souhaités maintenir leur contrat donc ça veut dire qu'on avait des gens qui étaient habilités, là on a quelqu'un qui est habilité à un poste de travail, ce qui veut dire que les nouveaux

qu'on va avoir, il faut les habiliter à nouveau. Si ces gens-là ne restent pas ou ne sont pas prolongés et ils perdent les habilitations, c'est compliqué aussi, au sein du laboratoire aujourd'hui on est un peu en flux tendu, en plus on a l'absence de Coralie, on a passé 3 ans en sous-activité où le Laboratoire, certes il y a eu des mises aux points à faire, des choses comme ça, on est toujours dans ce mode là aujourd'hui et on n'a pas fait partie de ces salariés qui ont été en sous-activité 2 jours sur 5 toutes les semaines. Aujourd'hui oui on a redémarré mais on est déjà aujourd'hui en flux tendu, on n'a ni NVH, ni de deuxième, ni le troisième intérimaire, ça commence à faire beaucoup, on commence à être épuisé. Des intérimaires c'est bien beau mais je pense qu'il faut les anticiper les gens, à la fois les intérimaires, à la fois les embauches, parce qu'en formation on a nous-même du mal à maintenir nos titulaires aux habilitations. »

Monsieur BOUCHAMA : « Sans compter que je pense que les intérimaires n'ont pas le droit de travailler sur tous les produits ! »

Madame WILLEMEN : « Non c'est par rapport à l'HF, par rapport à l'HF il n'y a plus de travail avec l'HF, donc ce problème est résolu. »

Monsieur BECT : « Ok c'est noté Vanessa votre remarque. »

Monsieur IGLESIAS : « Est-ce que les échantillons de sortie isoflash vont être repris ? »

Monsieur BECT : « Oui, pour qualifier les boulets, les UO<sub>3</sub> ? »

Monsieur IGLESIAS : « La qualité. »

Monsieur BECT : « Oui, je crois qu'il y en a eu un hier. »

Monsieur IGLESIAS : « Parce que c'est un sujet important, avec tout ce qui se passe ! Et pourquoi ça avait été abandonné ? Pareil sur les points stratégiques, on ne maîtrise pas encore le produit qui sort et on arrête les prises d'échantillon »

Monsieur BECT : « Je ne peux pas vous dire, cela fait partie des critères de qualification du compactage, je ne sais pas pourquoi ça a été abandonné, je ne sais pas vous dire de quand date les derniers échantillons. »

Monsieur IGLESIAS : « On va demander au chef de fabrication, peut-être qu'il aura une réponse. »

Monsieur BECT : « Je poserai la question. »

Monsieur IGLESIAS : « Enfin vous ou nous en fabrication directement, mais je pense que ça a déjà été fait. »

Monsieur GUINGAND : « Moyens des élus, accord PUNDS. Alors j'ai passé commande, en fait conformément à l'accord PUNDS qui a été signé, donc j'ai privilégié l'électronique, c'est-à-dire à la fois pour le code du travail et à la fois pour le code de la sécurité sociale, donc vous allez avoir des accès Lamyline, que je vous communique une fois que la DA est passé, mais une fois que j'ai un retour de la commande définitive. Par contre sur les abonnements aux divers revues, je suis resté sur du papier si cela vous convient plutôt que sur de l'électronique. L'avantage du Lamyline en ligne, c'est que votre code du travail et votre code de la sécurité sociale est toujours actualisé contrairement à un code que je vous communiquerai en janvier et qui en février est déjà périmé, c'est plus facile. Si vous avez à un moment donné des besoins en termes de formation sur le Lamyline, faites-moi remonter les demandes, Lamyline va vous former à l'utilisation des différents menus et du fonctionnement de l'application. »

Madame GOURC : « Les revues papiers on va les mettre à disposition à quel endroit ? »

Monsieur GUINGAND : « Les revues papiers c'est une par OS. »

Monsieur BOUCHAMA : « Parce que moi il y a encore un souci, le bureau du CSSCT, j'aimerais bien avoir une réponse quant au bureau. »

Monsieur BECT : « On vous donne une réponse rapide monsieur BOUCHAMA. »

Monsieur BOUCHAMA : « Depuis cet été ! Quand est-ce que je peux avoir une réponse ferme et définitive quant à sa localisation. »

Monsieur GUINGAND : « J'aurais pu vous la donner rapidement avec la base vie et ça ne vous convient pas parce que ça fait très loin et du coup c'est vrai qu'au regard de la réorganisation qu'on est en train de mettre en place au niveau des nouveaux locaux et notamment les portes à cabines, je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous donner une réponse ferme et définitive sur les localisations qui seraient proches de votre local CE, mais on y travaille monsieur BOUCHAMA, je ne peux pas vous dire mieux à date. Si j'avais la possibilité de vous trouver un local proche tout de suite, je l'aurais fait depuis bien longtemps. »

Madame GOURC : « Apparemment on est en pénurie de bureaux ? »

Monsieur BECT : « Oui, c'est pour cela qu'on rajoute des algecos. »

Madame GOURC : « Et où ? »

Monsieur BECT : « Ils vont être rajouté normalement près des vestiaires sur les places de parking. »

Madame GOURC : « Là où il y a des DOFC ? »

Monsieur BECT : « Oui. »

Monsieur BOUCHAMA : « On enlève encore des places de parking ? »

Monsieur BECT : « Oui parce qu'il reste des places qui sont disponibles au fond du parking. »

Monsieur BOUCHAMA : « Oui, donc les postés à midi on sera un niveau de l'accès du bassin pour venir prendre le poste. »

Monsieur BECT : « Je ne sais pas augmenter, si vous avez une solution je suis preneur ! »

Monsieur BOUCHAMA : « En tout cas j'en ai une pour les postés, on va demander à ce que les places les plus proches du vestiaire central soient réservées aux postés pour les relèves. »

Madame GOURC : « Ces algécos ils vont arriver quand ? »

Monsieur BECT : « Je ne sais pas. »

Monsieur IGLESIAS : « C'est quoi la population supplémentaire qui va arriver du coup ? »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui on manque de place de tous les côtés en fait, il y a à la fois des gens qu'on recrute en 2021 et déjà aujourd'hui on a des problèmes de place que ce soit au bâtiment technique, que ce soit au premier étage ou au rez-de-chaussée, on a des problèmes de place ici ; donc en fait il faut qu'on rajoute, ça c'est temporaire parce qu'en fait l'activité chantier notamment l'atelier UO<sub>2</sub> est temporaire, donc la solution qu'on a trouvé c'est mettre en place des algecos supplémentaire pour se donner de l'air et que chacun puisse retrouver un espace de travail convenable. »

Monsieur GRANIER : « Il y a des endroits où cela fait très très longtemps qu'il y en a en place. Bon là c'est vrai que les DOFC ils sont un certain nombre. »

Monsieur IGLESIAS : « Si le projet TDN est abandonné, on peut mettre les algecos en bas alors ! »

Monsieur BECT : « Je n'ai pas dit que le projet TDN était abandonné ! »

Monsieur IGLESIAS : « Oui mais ça va reporter en 2030 à ce compte-là ! »

Monsieur BECT : « Je ne pense pas ! »

Monsieur GUINGAND : « Mutuelle VIVINTER, on avait une question sur le retour du confinement jusqu'à l'année dernière avec l'envoi papier de la carte tiers payant. C'est un problème qui est remonté au niveau groupe puisque c'est un contrat qui est géré au niveau groupe, en attendant ce que je peux dire, c'est qu'en se connectant à son espace VIVINTER, que ce soit sur l'application VIVINTER sur un smartphone ou sur internet, vous avez une double possibilité ; soit de télécharger l'attestation en format PDF et de l'imprimer ; soit d'utiliser la fonction QRCODE et donc de présenter votre QRCODE au professionnel de santé pour qu'il puisse mettre à jour la carte. »

Monsieur GRANIER : « A la commission santé lors de laquelle c'était annoncé, on a fortement montré nos désapprobations quant à la digitalisation de la carte tiers payant. Alors non seulement ça a été fait contre l'avis d'une partie des représentants syndicaux et en plus ils n'ont même pas communiqué, encore mieux. Donc nous on demande à ce que vraiment, il y a une grosse remontée des gens, on aimerait vraiment que vous fassiez pression localement pour dire le mécontentement des gens. Alors c'est vrai que le représentant d'AXA l'a imposé, mais à un moment donné on paye et on paye cher en plus, on paye beaucoup plus cher que si on était ailleurs, et à un moment donné, envoyer une carte ce n'est pas le bout du monde. »

Madame FELTRIN-POUGET : « Il y a eu un gros souci, c'est qu'au 31 décembre, ça a été le cas pour beaucoup de personnes, en tout cas ça a été le mien, digitalement je n'ai toujours pas reçu la carte, donc j'ai appelé, ils m'ont envoyé une attestation mais ils veulent digitaliser mais il faut qu'ils l'envoient avant le 1<sup>er</sup>. Je n'étais pas la seule. »

Monsieur GUINGAND : « Par contre j'avais été averti par VIVINTER, c'est vrai qu'il n'y a pas eu de communication, en revanche moi j'ai été informé par VIVINTER début décembre par mail, effectivement cette année ce serait une carte de tiers payant digitalisée, qu'on devait recevoir de mémoire c'était le 23 décembre. Je remonte le point de nouveau. »

Madame GOURC : « Quand on montre à la pharmacie, ils nous rient au nez quand même ! »

Monsieur BOUCHAMA : « Moi je n'ai plus d'imprimante, mon imprimante est en panne, si le digital ce n'est pas mon truc, à un moment donné quand on veut digitaliser, ils auraient quand même pu nous demander notre avis, qu'on puisse maintenir une version papier, qu'on nous l'impose comme ça... je veux le format papier et ce n'est pas à moi de l'imprimer, je paye assez cher pour qu'ils me l'envoient. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Par contre ce que vous pouvez remonter, vous savez qu'on est sur le système de Santéclair c'est une daube infernale ! Cela ne vaut rien, je ne comprends pas comment on peut accepter de signer des contrats comme ça ! On paye une prestation pour rien, les dents, les lunettes.... »

Monsieur GRANIER : « On a levé la problématique de l'optique sur Narbonne du réseau Santéclair qui a de nouveau éliminé un opticien du centre-ville indépendant, alors qu'on avait demandé il y a 3 ans à le laisser, il ne sait pas pourquoi il est sorti du réseau et on se retrouve aujourd'hui avec 5 opticiens, 2 Optical Center, même chaîne, et 2 autres c'est le réseau des mutualistes, c'est une offre qui est très peu variée et ça ne suffit pas pour l'agglomération. Je pense que si le RH du site de MALVEZY peut faire aussi pression. »

Madame LAULHE : « Il n'y a pas que la mutuelle où il y a des problèmes, il y a aussi un gros problème avec la prévoyance. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Je cherche un dentiste du réseau Santéclair et il n'y en a pas à Narbonne, donc honnêtement... »

Monsieur GRANIER : « C'est pénalisant pour l'optique si tu sors du réseau. »

Monsieur BECT : « Je vous propose de passer à la désignation des représentants. »

Monsieur GUINGAND : « On avait une question sur le remplacement de Viviane SORIANO dans cette commission, je vous propose peut-être par organisation syndicale de connaître si effectivement vous avez un salarié à proposer. »

Madame GOURC : « C'est une personne désignée par OS. »

Monsieur GRANIER : « Dans l'accord, c'est une personne par OS, donc je vous propose Monsieur PLAZA pour remplacer Madame SORIANO. »

Monsieur BECT : « Donc le point suivant ça concerne la désignation au CSEC ORANO CHIMIE ENRICHISSEMENT. »

Monsieur GUINGAND : « Dans ce cadre on va procéder à la désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant pour l'établissement de MALVEZY, le membre titulaire est à choisir parmi les non titulaires du CSE local et le membre suppléant est à désigner parmi les membres titulaires ou suppléants du CSE local. Donc je vous propose de proposer vos candidats, on peut commencer par les titulaires. »

Madame LAUQUE : « Pour les candidats à la CSEC ORANO CHIMIE ENRICHISSEMENT, la CGT présente en membre titulaire : Vincent MORGAN DE RIVERY ; et donc pour le membre suppléant la CGT propose Fabrice PEREA. »

Monsieur GUINGAND : « Au niveau des autres OS est-ce que vous avez d'autres candidats à proposer ?

CFDT : non

FO : non

CFE-CGC : non

Donc nous avons un candidat unique pour les titulaires en la personne de monsieur MORGAN DE RIVERY, on peut procéder au vote ? A main levée.

Qui est favorable à la désignation de monsieur Vincent MORGAN DE RIVERY en tant que titulaire au CSEC ? »

Monsieur DANJEAN vote FAVORABLE

Madame FELTRIN POUGET vote FAVORABLE

Madame WILLEMIN vote ABSTENTION

Monsieur BOURDON vote FAVORABLE

Monsieur GONZALEZ vote FAVORABLE

Monsieur IGLESIAS vote FAVORABLE

Monsieur MAZZINI vote FAVORABLE

Monsieur PEREA vote FAVORABLE

Monsieur MORGAN DE RIVERY vote FAVORABLE

Monsieur BOUCHAMA vote FAVORABLE

Monsieur SAUVAN vote FAVORABLE

Monsieur THUILLIER vote FAVORABLE

Madame GOURC vote FAVORABLE

12 votes FAVORABLES et une ABSTENTION donc désignation de monsieur MORGAN DE RIVERY au CSEC.

Pour les suppléants on a deux candidats, monsieur PEREA et madame GOURC, on commence avec monsieur PEREA ?

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Normalement ça ne se passe pas comme ça, c'est un vote uninominal à un tour, chacun s'exprime sur le candidat de son choix, donc vous appelez chaque élu et vous dites pour qui vous votez, et après bien sûr on peut s'abstenir. »

Monsieur GUINGAND : «

Monsieur DANJEAN vote ABSTENTION  
Madame FELTRIN-POUGET vote ABSTENTION  
Madame WILLEMIN vote ABSTENTION  
Monsieur BOURDON vote PEREA  
Monsieur GONZALEZ vote PEREA  
Monsieur IGLESIAS vote PEREA  
Monsieur MAZZINI vote PEREA  
Monsieur PEREA vote PEREA  
Monsieur MORGAN DE RIVERY vote PEREA  
Monsieur BOUCHAMA vote PEREA  
Monsieur SAUVAN vote PEREA  
Monsieur THUILLIER vote GOURC  
Madame GOURC vote GOURC

Donc 3 abstentions, 2 votes favorables pour madame GOURC et 8 votes favorables pour monsieur PEREA, donc monsieur PEREA est désigné membre suppléant au CSEC CHIMIE ENRICHISSEMENT. »

Monsieur GUINGAND : « A l'ordre du jour on avait un point sur le compte-rendu CSSCT. »

Monsieur BOUCHAMA : « Oui, donc depuis le CSE du mois de novembre nous avons eu un CSSCT le 20 novembre, à l'ordre du jour il y avait la suite des questions du CSSCT du 28 octobre, nous avons repris le point COVID, donc c'était en présence de l'inspecteur du travail et l'inspecteur du travail avait fait plusieurs recommandations quant à l'usage de certains savons virucides et par rapport aux climatisations et on a eu un point de situation sur les 3 DGI qui étaient en cours à l'époque. Nous avons donc un autre CSSCT prévu demain. Si vous voulez des précisions sur les recommandations de l'inspecteur du travail, vous pouvez me contacter ou me les demander directement en séance ou voir vos élus en CSSCT, comme vous voulez. »

Monsieur GUINGAND : « Au point suivant on avait un point sur le don de secours et prêt. »

Monsieur PEREA : « Alors sur les points 8 et 9, ce que je vous propose, je vais y répondre d'abord partiellement et de faire une réunion de la commission le jeudi 28 janvier le matin, c'est possible pour vous ?

Point sur les fonds de secours et prêts, les demandes d'aides. Donc il y a deux personnes encore qui n'ont pas récupéré leur chèque, sinon tous les dossiers ont été bouclés par rapport à la dernière commission. J'attends une réponse de la direction, pour le prêt, on en avait discuté, savoir si on pouvait faire un prélèvement via la fiche de paie, est-ce que vous vous êtes renseigné ? »

Monsieur GUINGAND : « Non ce ne sera pas possible de faire un virement par la fiche de paie, par rapport au fait que ce soit un prêt CSE en tout cas. »

Monsieur PEREA : « Cela ne se fait pas ailleurs ? »

Monsieur GUINGAND : « Non pas à ma connaissance. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Mais si vous voulez vous pourriez le faire ? »

Monsieur GUINGAND : « En paie on ne passe que des éléments relatifs à ORANO CYCLE, là en fait ce sont des fonds qui émanent du CSE donc ce n'est pas compatible avec le passage en paie. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Mais avec l'accord des partis ? »

Monsieur GUINGAND : « Je pars du principe que s'est des fonds en fait qui sont propres au CSE et donc vous gérer vos fonds en propre au CSE et on ne peut pas le gérer sur la paie des salariés. »

Monsieur PEREA : « Sur les éventuelles demandes complémentaires, il y a deux demandes de prêt, c'était en standby, ça avait été autorisé mais il faut juste regarder, on en discutera entre nous, comment on fait pour les remboursements, on avait posé la question à la direction et on a la réponse ; on a deux demandes à traiter et on les passera en commission jeudi prochain.

Concernant les activités Sociales et Culturelles, on fera le point sur le dernier semestre 2020, sur les locations d'été, sur les participations d'inscriptions sportives et culturelles, à savoir la semaine j'ai dû en traiter une vingtaine, on doit être à 60 à ce jour. Concernant les locations d'été, l'année dernière il y a eu Seignosse, certainement qu'on va reprendre une location à Seignosse pour une bonne et simple raison, c'est qu'ils nous doivent des semaines liées au COVID et la fameuse fermeture, donc vis-à-vis d'eux on a un reliquat. »

Madame WILLEMIN : « Cela tombe bien parce qu'il y a eu que des bons retours sur Seignosse. »

Monsieur PEREA : « Oui que des bons retours ! Il faudra regarder aussi les prestations parce qu'il y avait l'histoire du ménage compris et on a eu des retours où en fait ils essayaient de le facturer, donc après ça oblige à faire un retour au prestataire pour qu'il le rembourse. »

Monsieur BECT : « On passe au point 10 ? »

Monsieur PEREA : « Il y a des questions sur les points 8 et 9, des sujets que vous voulez aborder jeudi ? »

Madame FELTRIN-POUGET : « Oui les sujets qui ont trait aux linéaires, on en parlera en commission ? »

Monsieur PEREA : « Oui. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Nous, dans le cadre de, dans le point 9 l'activité sociale et culturelle, on a une proposition à faire au CSE, c'est concernant le réfectoire des postés, il y a des travaux qui ont été faits, d'ailleurs on souligne la qualité des travaux, c'est vraiment quelque chose de positif par rapport aux conditions de travail, on sait que quand il y avait une quinzaine de postés qui mangeaient dans le réfectoire, là franchement ça fait vraiment plaisir, c'est du super boulot qui a été fait. On en avait parlé avec vous de la possibilité d'avoir une télé, comme cela se fait, comme c'est le cas dans toutes les salles de repos de la conversion ou de la SET sur les usines à TRICASTIN et vous nous aviez dit que c'était eux qui se l'étaient payés et donc nous on propose que le CSE offre une télé aux salariés pour le réfectoire posté. Vous êtes d'accord monsieur BECT. »

Monsieur BECT : « On a eu un échange vous me demandiez comment ça c'était passé sur le TRICASTIN, je ne sais pas si sur PHILIPPE COSTE il y a une télé, si je parle de ce que je connais, vous m'aviez évoqué la discussion que vous aviez eu avec Thomas ROUSSELOT sur les télé présentés sur GB2 Sud et GB2 Nord où c'est des télé qui ont été payées par les salariés, ils se sont cotisés pour mettre en place une télé dans la salle de repos. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Et à la conversion, j'y étais la semaine dernière, ils ont également une télé. »

Monsieur BECT : « Moi je vous avais fait la même réponse, ce que vous proposez c'est que le CSE la paye ? »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Oui, de la même manière qu'on a mis en place une télé, vous n'étiez pas là, il y a une activité gym qui se passe au CSE, se passait avec le COVID tout est arrêté, le CSE à financer une grande télé pour pouvoir mettre les clips et pouvoir faire la gym. Si vous voulez participer au financement ! »

Monsieur BECT : « On en discutera en dehors du CSE ! Moi je pense que vous allez avoir un problème qui est de savoir comment vous captez un signal hertzien au réfectoire. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Vous prendrez en charge le réseau et nous on prendra en charge la télé. »

Monsieur BECT : « Points divers. Donc il y avait des questions. La première question concernant les travaux de réfection du bâtiment SQE, c'est un vrai problème qu'on a avec la société SAI qui est en charge des travaux puisque cette société ne nous répond pas sur la date de finition des travaux donc on va entamer une action pour avoir une réponse de leur part ou changer de prestataire pour finir les travaux. On les a encore relancés préalablement en début d'année et on n'a toujours pas de réponse donc s'il faut changer de prestataire alors on changera de prestataire pour finir les travaux, c'est malheureux.

La deuxième question porte sur l'organisation médicale de MALVEZY suite à l'élargissement du périmètre de l'activité. »

Monsieur GRANIER : « Oui, c'est vrai que pour le service médical en charge, il y a beaucoup plus de personnel qu'au paravent, notamment avec l'apport d'ORANO DS, on voulait savoir ce qui est prévu de faire au niveau de l'effectif. »

Monsieur BECT : « Nous de notre côté on a contacté le professeur LAROCHE et Jean-Marc CUVILLIER parce que le service santé dépend des médecins et du CSP Santé. D'une part ce qui a été réalisé sera le remplacement de l'infirmière qui a démissionné, en parallèle le CSP Santé. »

Madame GOURC : « Sur le remplacement il y aura une période de recouvrement ? »

Monsieur BECT : « Non, de mémoire ce que nous a dit le docteur CUVILLIER c'est que le départ est au 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> avril c'est l'arrivée ; donc en parallèle on a demandé au médecin d'examiner, compte tenu de la période de crise sanitaire, la possibilité de prendre un renfort ; parce qu'en fait il y a à priori un certain nombre d'actions, également de digitalisation des dossiers, d'automatisation d'un certain nombre de tâches administratives comme l'envoi des rendez-vous ...etc, donc et ça ce n'est pas encore fait. Donc dans le laps de temps on leur a demandé de prendre un renfort et puis le dernier point. »

Madame GOURC : « Le renfort, ce sera plus secrétariat alors ! »

Monsieur BECT : « Non, le renfort d'infirmière. »

Madame GOURC : « Ha, le renfort d'infirmière de février pour combler. »

Monsieur BECT : « Il faut qu'on trouve le renfort déjà et après le temps nécessaire, tout ça c'est le docteur CUVILLIER qui va estimer sur quelle période la plage de renfort et par contre vis-à-vis des charges administratives qui sont liées en fait aussi à cette conduite du changement avec la digitalisation qui doit arriver, donc là on a décidé que l'établissement prendrait un renfort au niveau d'une assistante pour soulager les infirmières des tâches administratives. »

Monsieur BOUCHAMA : « Cela ne vous alerte pas que ce soit la deuxième infirmière qui s'en aille en à peu près un an ? »

Monsieur BECT : « C'est un point qu'on a fait remonter au professeur LAROCHE et le docteur CUVILLIER. »

Monsieur PEREA : « Et la réponse ? »

Monsieur BECT : « Ils n'ont pas de signaux d'alerte, nous on leur a fait remonter. »

Monsieur GRANIER : « Ce renfort au niveau des tâches administratives ça se passe comment, vous allez recruter ? »

Monsieur BECT : « On va prendre une assistante médicale, alors je ne sais pas si c'est une secrétaire médicale, si c'est une assistante administrative qu'il faut prendre, ça on va le voir avec les infirmières, on va le prendre sur le budget de l'établissement. »

Monsieur GRANIER : « C'est temporaire ou c'est du long terme ? »

Monsieur BECT : « Oui c'est temporaire, ce que nous dit le docteur CUVILLIER c'est que il souhaite mettre en place, le terme exact du poste, c'est secrétaire médicale ou assistante du TRICASTIN qui doit reprendre en charge un certain nombre de choses pour reprendre rendez-vous et les nouveaux outils en fait, ici, médicaux qui vont être mis en place permettront par exemple que l'assistante du TRICASTIN puisse faire l'ensemble des convocations et donc soulager les infirmières. »

Madame GOURC : « Mais à distance. »

Monsieur PEREA : « On peut dire quand même que le suivi médical en quelques années c'est dégradé sur le site, notamment en fréquence de visite médicale et ensuite les examens complémentaires qu'on n'a plus. »

Madame FELTRIN-POUGET : « C'est bien que depuis le temps qu'elles le demandent, qu'elles soient soulagées administrativement déjà, ça va leur libérer du temps pour le boulot de terrain je pense. Après c'est quelque chose qu'on fait là mais c'est peut-être quelque chose qui pourra évoluer de façon pérenne ou on envisage vraiment de faire une prestation et d'arrêter après ? »

Monsieur BECT : « Aujourd'hui on a demandé au CSP Santé d'examiner si le grément de l'équipe médicale de MALVEZY est cohérent avec la charge de travail, moi je ne sais pas dimensionner et on a demandé également qu'un référent infirmier soit plus présent sur le site.

Le dernier point divers qui reste à l'ordre du jour concerne la demande de revalorisation de la prime de remplacement chef de poste d'intervention et Cime Postés

Monsieur GRANIER : « C'est une demande que nous réitérons aux vues du nombre de remplacements bien plus important que lorsqu'elle avait été mise en place. »

Monsieur BECT : « On n'a pas prévu une issue favorable lors de ce CSE, cela ne signifie pas qu'on ne fera rien sur le sujet en cours d'année, on va prendre d'une part le temps de mener l'ensemble des sujets de négociation de type NAO en cours et d'autre part le temps de regarder le sujet dans sa globalité et pas uniquement l'aspect prime mais aussi l'aspect positionnement salarial des salariés concernés. »

Monsieur GRANIER : « Si c'est le mois prochain ça nous va ! »

Monsieur BECT : « Ce ne sera pas le mois prochain mais aujourd'hui en l'état je réponds par la négative. »

Monsieur PEREA : « J'ai un point à rajouter, je ne l'avais pas à l'ordre du jour parce que je n'avais pas encore les informations, mais je dois faire un retour sur le volet procédural et les actions du CSE. Donc il y a deux dates, le 26 janvier 2021 à 8h30 sera abordé le sujet de délit d'entrave au CSE et le 20 mai 2021 à 14h délit de dénonciation calomnieuse et tentative d'escroquerie. J'ai une information à faire passer à monsieur GUINGAND, concernant la justice monsieur GUINGAND il faut être transparent, quand vous faites des réunions au niveau du RMU et que vous dites à l'ensemble de l'encadrement que vous êtes étonnés parce qu'on était convoqué au tribunal et on ne s'est pas présenté. »

Monsieur GUINGAND : « Vous ne vous êtes pas constitué, ce n'était pas que vous ne vous êtes pas présenté, c'est que vous ne vous êtes pas constitué. »

Monsieur PEREA : « Oui, exactement ; sauf qui faut être transparent avec l'ensemble de l'encadrement et dire pourquoi on ne s'est pas présenté. »

Monsieur GUINGAND : « Je n'ai jamais eu de retour ! »

Monsieur PEREA : « Mais bien sûr ! Vous avez reçu le même document que nous mais en amont de notre réception, pour la simple et bonne raison que votre avocat, Maître DE LABROSSE, est au barreau de Lyon et pour pouvoir plaider au barreau de Narbonne, il faut qu'il soit adossé à un avocat narbonnais, en l'occurrence il était adossé à Maître BEGUE, pour des histoires qui vous regardent vous avez changé d'avocat et vous avez pris un nouvel avocat. Le Tribunal de Grande Instance de Narbonne, en l'occurrence la Présidente, s'est

trompée et a radié Maître CAMBON au lieu de radier Maître BEGUE. On a pour preuve les excuses de la Présidente, et on a la preuve par l'ordonnance que vous aviez, et vous receviez les convocations et pas nous. Vous ne pouviez pas l'ignorer car il y avait les noms des avocats convoqués, Maître DE LABROSSE, Maître AVIDO et maître BEGUE, mais pas maître CAMBON. Et à vos réunions d'encadrement, vous avez fait votre grand étonné ! il ne faut pas exclure certaines informations et faire le grand étonné car Maître DE LABROSSE s'en est empressé de vous le dire, il y a une obligation, en tout état de cause vous avez pris des décisions ce jour-là ! »

Monsieur BECT : « Le 2 décembre il n'y a pas eu d'audience ! »

Monsieur PEREA : « Et non ! On n'était pas présent parce qu'on n'avait pas été valablement convoqué ! Sauf que monsieur GUINGAND s'est empressé de dire que nous ne nous sommes pas présentés ! »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Et en faisant croire à l'encadrement qu'on ne s'était pas présenté à une convocation. Donc on rectifie ! »

Monsieur PEREA : « Et en fait qu'à ça nous est remonté, nous avons prévenu notre avocat qui s'est adressé à la Présidente du Tribunal. Voici ce qu'il a écrit : « Compte-tenu de la dernière réflexion faite par la direction d'ORANO sur mon absence lors de la prétendue audience, je m'y suis rendu et il n'y avait aucun représentant d'ORANO. Je viens d'avoir la greffière du Tribunal pour le dossier CGT en civil, elle s'est confondue en excuse car l'erreur vient d'elle car l'avocat d'ORANO a pris comme postulant narbonnais Maître AVIDO à la place de Maître BEGUE, elle s'est trompée et m'a supprimé du système au lieu de supprimer Maître BEGUE. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Juste un dernier point, vous avez dû recevoir la démission du représentant de proximité Pierre MAZZINI. »

Monsieur GUINGAND : « Non, je n'ai rien vu passer sur le sujet. »

Monsieur MAZZINI : « Excusez-moi, je l'ai préparé mais je ne l'ai pas envoyé encore. »

Monsieur GUINGAND : « Donc prochain CSE prévu le mardi 16 février, à la différence de l'année précédente je vous ai déjà fait parvenir l'ensemble des invitations de toutes les réunions prévues sur l'année, ce qui nous permet d'avoir une visibilité meilleure pour l'année 2021, je me suis aussi permis sur usine RH de créer un dossier CSE dans lequel vous allez retrouver l'ensemble des présentations CSE, j'ai tout retourné en rétro activité sur l'année 2020 et c'est comme ça qu'on fonctionnera pour les CSE à venir et l'année 2021 où vous retrouverez l'ensemble de ces présentations et également des accords, je suis en train de faire la même chose pour les accords au même endroit et de faire un peu le ménage aussi et de vous y mettre les nouveaux accords qui sont signés ou qui vont naître ainsi que les relevés de décisions. »

Monsieur DANJEAN : « Cela sera accessible à tous les salariés ou uniquement aux élus ? »

Monsieur GUINGAND : « A ma connaissance c'est accessible aux élus. »

Monsieur BOUCHAMA : « USINE/RH est accessible à l'ensemble des salariés. »

Monsieur GUINGAND : « Il n'y a pas de soucis. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Quand est-ce que vous passez aux signatures justement des nouveaux accords ? »

Monsieur GUINGAND : « Je les ai imprimé, si vous voulez passer demain. »

Monsieur MORGAN DE RIVERY : « Les accords centraux ont été signés ? »

Monsieur GUINGAND : « Ils ont été signés jeudi tout à fait, donc on va signer le local, on n'en a qu'un à signer. »

**Monsieur BECT lève la séance**